




Monographie de l'industrie de la volaille au Québec



**Monographie de l'industrie
de la volaille au Québec**

Nous remercions les personnes qui ont rendu possible
la réalisation de cette monographie.

Conception, coordination et rédaction :

Paule Dallaire

Alexandra Poiré

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Collaborateurs à la recherche et à la rédaction :

Jonathan Leblanc

Direction de l'agroenvironnement et du développement durable

Philippe Desrochers

Direction de l'amélioration de la compétitivité et des analyses stratégiques

Claudia Gagné-Fortin

Anne Leboeuf

Hélène Trépanier

Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes

Félicien Hitayezu

Hugues Kimpton

Berchmans Ntibashoboye

Gervais Parent

Josée Robitaille

Direction des études et des perspectives économiques

Hélène Bergeron

Karim Kesri

Laval Poulin

Louise Vaillancourt

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Jean-Stéphane Étongué Mayer

Lucie Jean

Michel Ouellet

Direction des politiques et des analyses sectorielles

Stéphanie Roy

Direction du développement et des initiatives économiques

Marie Nadeau

Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec

Soutien technique : **Linda Arsenault,**
Sabrina Bernier,
Jacqueline Giguère

Révision linguistique : **Sylvie Émond**

Conception de la couverture : **Anne-Marie Ouellet**

Le document est aussi publié dans Internet à l'adresse suivante :
www.mapaq.gouv.qc.ca/volaille

Cette publication a été produite par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
à la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Dépôt légal : février 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-60186-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-60187-6 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS

CHAPITRE 1 – LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1 LA GESTION DE L’OFFRE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	1
1.2 LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX.....	2
1.3 LES ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
1.3.1 L’Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.....	2
1.3.2 L’Accord sur l’agriculture de l’Organisation mondiale du commerce (OMC).....	3

CHAPITRE 2 – LA DEMANDE, LES RÉSEAUX DE COMMERCIALISATION ET LES MARCHÉS

2.1 L’ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION.....	5
2.1.1 La consommation mondiale de viande de volaille.....	5
2.1.2 La consommation canadienne et américaine.....	6
2.1.3 La consommation québécoise de volaille et le réseau de commercialisation.....	7
2.1.4 Les tendances de consommation.....	10
2.1.5 Le circuit d’approvisionnement et de commercialisation de la volaille au Québec.....	11
2.2 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX.....	13
2.2.1 Le commerce interprovincial.....	13
2.2.2 Le commerce international du Canada.....	14
2.2.3 Le commerce international du Québec.....	15

CHAPITRE 3 – LA MISE EN MARCHÉ

3.1 LA STRUCTURE DE LA MISE EN MARCHÉ DE LA PRODUCTION.....	17
3.1.1 La Convention de mise en marché du poulet.....	17
3.1.2 La Convention de mise en marché du dindon.....	18

CHAPITRE 4 – LA PRODUCTION

4.1 LA PRODUCTION DE POULET.....	21
4.1.1 Les contingents de production.....	21
4.1.2 La production au Québec et au Canada.....	22
4.1.3 Les entreprises et la répartition régionale de la production au Québec.....	24
4.1.4 Les prix payés aux producteurs du Québec et du Canada.....	27
4.1.5 Les recettes monétaires.....	28
4.2 LA PRODUCTION DE DINDON.....	29
4.2.1 Les contingents de production.....	29
4.2.2 La production au Québec et au Canada.....	30
4.2.3 Les entreprises et la répartition régionale de la production au Québec.....	31
4.2.4 Les prix payés aux producteurs du Québec et du Canada.....	32
4.2.5 Les recettes monétaires.....	34

4.3	ENJEUX DU CONTEXTE D’AFFAIRES DE LA PRODUCTION	35
4.3.1	L’agroenvironnement	35
4.3.2	La biosécurité à la ferme	36
4.3.3	L’industrie avicole et la gestion des urgences sanitaires	37
4.3.4	L’antibiorésistance	38
4.3.5	Le bien-être animal	39

CHAPITRE 5 – LA TRANSFORMATION

5.1	LA STRUCTURE DE L’INDUSTRIE	41
5.1.1	Les établissements de transformation	41
5.1.2	Les abattages	42
5.1.3	La surtransformation	42
5.2	LES DÉFIS ET LA TENDANCE DANS LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION.....	43
5.2.1	Le contexte international affectant la compétitivité	43
5.2.2	Quelques enjeux liés à la main-d’œuvre au Québec	43
5.2.3	Les enjeux sanitaires et de certification	44
5.2.4	L’innovation dans le secteur de la transformation de la volaille	44

CHAPITRE 6 – LA RECHERCHE ET L’INNOVATION

6.1	L’ÉVOLUTION DES EFFORTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	47
6.2	QUELQUES PROJETS DE RECHERCHE RÉALISÉS OU EN COURS DE RÉALISATION	48
6.3	LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE	49

CHAPITRE 7 – LA COMPÉTITIVITÉ DE L’INDUSTRIE

7.1	LES INDICATEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ	51
7.2	LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA PRODUCTION DE LA VOLAILLE	51
7.3	LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DE VOLAILLE	54
7.4	LES VARIATIONS DE PRIX DANS LA CHAÎNE DE VALEUR «VOLAILLE»	56
7.5	LES PRINCIPAUX CONSTATS CONCERNANT LA COMPÉTITIVITÉ DE L’INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE LA VOLAILLE	57

LES ANNEXES

LISTE DES FIGURES

	Pages
FIGURE 2.1	Consommation apparente totale de viande de volaille dans les principaux pays consommateurs, de 2004 à 2008..... 5
FIGURE 2.2	Consommation apparente par personne de poulet et de dindon, au Canada et aux États-Unis, de 1999 et 2009..... 6
FIGURE 2.3	Part relative des viandes sur le plan de la consommation par personne au Canada, de 1999 à 2009..... 7
FIGURE 2.4	Indice des prix à la consommation au Québec, de 2002 à 2009..... 9
FIGURE 2.5	Prix de détail du poulet à griller frais, de 1999 à 2008..... 9
FIGURE 2.6	Prix de détail du poulet à rôtir frais, de 1999 à 2008 10
FIGURE 2.7	Principaux canaux de distribution de la volaille en 2009 12
FIGURE 2.8	Commerce interprovincial de poulet vivant au Québec, de 1999 à 2009 13
FIGURE 2.9	Commerce interprovincial de dindon vivant au Québec, de 1999 à 2009 13
FIGURE 2.10	Importations du programme d'importation pour réexportation au Canada, de 1999 à 2009 15
FIGURE 2.11	Valeur des exportations de viande de volaille au Québec, de 1999 à 2009 16
FIGURE 4.1	Répartition des entreprises selon la taille et la production de poulet au Québec 25
FIGURE 4.2	Production régionale de poulet au Québec 26
FIGURE 4.3	Prix payés aux producteurs de poulet à griller dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009..... 27
FIGURE 4.4	Prix payés aux producteurs de poulet à rôtir dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009..... 27
FIGURE 4.5	Recettes monétaires de la production de poulet, de 1999 à 2009 28
FIGURE 4.6	Répartition des entreprises selon la taille et la production de dindon au Québec 31
FIGURE 4.7	Production régionale de dindon au Québec 32
FIGURE 4.8	Prix payés aux producteurs de dindon à griller dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009 33
FIGURE 4.9	Prix payés aux producteurs de dindon femelle (race lourde) dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009..... 33
FIGURE 4.10	Prix payés aux producteurs de dindon lourd dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009..... 34
FIGURE 4.11	Recettes monétaires de la production de dindon, de 1999 à 2009 34
FIGURE 6.1	Provenance des sommes investies en R&D dans le secteur avicole dans les universités québécoises, de 1998 à 2007 47
FIGURE 6.2	Sommes investies en R&D dans le secteur avicole dans les universités québécoises, de 1997-1998 à 2006-2007..... 47

FIGURE 7.1	Indices des prix des animaux et des aliments pour volaille au Canada, de 2004 à 2009	53
FIGURE 7.2	Exportations des produits de volaille, de 1999 à 2009	54
FIGURE 7.3	Progression des prix de détail au Québec, 2004-2009 / 1999-2004	56
FIGURE 7.4	Progression des prix dans la filière volaille, 2004-2009 / 1999-2004	56

LISTE DES TABLEAUX

	Pages	
TABLEAU 2.1	Consommation apparente par personne de viande de volaille dans les principaux pays consommateurs, de 2004 à 2008.....	5
TABLEAU 2.2	Dépenses alimentaires des Québécois pour les viandes fraîches et congelées	8
TABLEAU 2.3	Part de marché des viandes fraîches et congelées au Québec	8
TABLEAU 2.4	Ventes de produits de volaille dans les grands magasins d'alimentation au Québec, de 2005 à 2009.....	8
TABLEAU 2.5	Variation des prix de détail de différentes viandes	9
TABLEAU 2.6	Liste des aliments les plus consommés au restaurant au Canada, de 2007 à 2009	10
TABLEAU 2.7	Échanges commerciaux de volaille au Canada, de 1999 à 2009.....	14
TABLEAU 2.8	Volume des importations et des exportations de volaille au Canada, de 1999 à 2009	15
TABLEAU 4.1	Allocations annuelles totales de poulet au Canada et parts de marché, de 1999 à 2009	21
TABLEAU 4.2	Nombre de producteurs de poulet au Canada, de 1999 à 2009.....	22
TABLEAU 4.3	Production annuelle totale de poulet au Canada et parts de marché, de 1999 à 2009	23
TABLEAU 4.4	Rapport de la production sur l'allocation totale au Canada, de 1999 à 2009	24
TABLEAU 4.5	Production moyenne de poulet par ferme au Canada, de 1999 à 2009.....	25
TABLEAU 4.6	Allocations commerciales annuelles de dindon au Canada et parts de marché, de 1999-2000 à 2010-2011.....	29
TABLEAU 4.7	Nombre de producteurs de dindon au Canada, de 1999 à 2009.....	30
TABLEAU 4.8	Production annuelle totale de dindon au Canada et parts de marché, de 1999 à 2009	31
TABLEAU 5.1	Abattage de poulet et de dindon au Québec, de 1999 à 2009	42
TABLEAU 7.1	Parts de marché de certaines provinces canadiennes	51
TABLEAU 7.2	Rentabilité médiane de la production de volaille, de 2004 à 2008	52
TABLEAU 7.3	Prix moyens et progression des prix du poulet à griller	53
TABLEAU 7.4	Progression des prix de certaines viandes au Québec, 2004-2009 / 1999-2004.....	53
TABLEAU 7.5	Parts de marché des transformateurs de volaille et des importateurs sur le marché canadien.....	54
TABLEAU 7.6	Indicateurs de performance des transformateurs québécois de volaille, de 2004 à 2008	55
TABLEAU 7.7	Progression des indices de prix de gros au Canada, de 2004-2009 / 1999-2004.....	55

En vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) doit procéder à une évaluation des plans conjoints. À cet égard, l'article 62 de la Loi stipule ce qui suit :

À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

Dans le contexte de l'examen des interventions de l'office Les Éleveurs de volailles du Québec dans la mise en marché du poulet et du dindon, la Régie a sollicité la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour réaliser la présente monographie. Ce document présente une description évolutive et comparative de l'industrie visée qui tient compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

Cette monographie porte sur le cadre réglementaire, les accords fédéraux-provinciaux et les accords commerciaux qui régissent ce secteur d'activité, la consommation, les mécanismes de mise en marché, la production de poulet et de dindon, la transformation, la recherche et l'innovation et enfin, la compétitivité de l'industrie. L'étude couvre généralement la période qui s'étend de 1999 à 2009 lorsque les données disponibles le permettent.

CHAPITRE 1 – LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1 LA GESTION DE L’OFFRE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

C’est à compter de 1972 que la première loi canadienne, modifiée en 1985 pour devenir la Loi sur les offices des produits agricoles (L.R., 1985, chapitre F-4), a permis d’établir les offices nationaux de commercialisation et de mettre en place le système national de gestion de l’offre dans le secteur avicole. La création du Conseil national des produits agricoles, qui porte aujourd’hui le nom de Conseil des produits agricoles du Canada, découle de l’adoption de cette loi. Cet organisme fédéral est chargé de superviser les activités des offices canadiens de commercialisation du secteur avicole (poulet, dindon, œufs de consommation et d’incubation) et de veiller à ce que le système de gestion de l’offre fonctionne dans le meilleur intérêt des acteurs concernés, et ce, des producteurs aux consommateurs.

C’est également en vertu de cette loi qu’ont été créés les offices canadiens de commercialisation pour le secteur du poulet et du dindon, soit Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) en 1978 et Les Éleveurs de dindon du Canada (EDC) en 1974. Ces offices sont chargés d’administrer leur plan de commercialisation respectif, qui permet notamment de fixer le contingent national de production et de le répartir entre les provinces.

Le conseil d’administration des PPC est composé de quinze membres, soit d’un représentant des producteurs pour chacune des dix provinces membres, de deux représentants des transformateurs, d’un représentant du secteur de la surtransformation, d’un représentant du secteur de la restauration et des services alimentaires et d’un président. La présidence est assumée par un des représentants des producteurs nommés par les offices provinciaux. Du côté des EDC, le conseil d’administration est formé de représentants des producteurs des huit provinces membres¹, de deux représentants des transformateurs et d’un représentant des surtransformateurs, pour un total de onze administrateurs. Terre-Neuve et l’Île-du-Prince-Édouard ne sont pas membres de l’office compte tenu du faible volume de dindon qu’elles produisent.

À ce cadre législatif canadien s’ajoutent des mesures réglementaires à l’échelle québécoise avec la présence d’un plan conjoint. En effet, la production de volaille au Québec est assujettie, depuis 1971, au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec, adopté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M-35.1). Les produits visés par ce plan sont le poulet et le dindon. L’office de producteurs Les Éleveurs de volailles du Québec est responsable d’administrer le plan et, à ce titre, il peut notamment réglementer et organiser la production et la mise en marché ainsi que négocier les prix et les conditions de vente avec les associations accréditées (acheteurs de poulet et de dindon).

L’organisme chargé de superviser l’application du plan conjoint, soit la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie), a pour mission de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires. La Régie doit également aider à la résolution des différends qui surviennent dans le contexte de la production et de la mise en marché de ces produits, en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l’intérêt public.

1. Les huit provinces membres sont la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l’Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l’Alberta et la Colombie-Britannique.

1.2 LES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

La mise en place de systèmes nationaux de gestion de l'offre dans les secteurs du poulet et du dindon s'appuie sur deux accords fédéraux-provinciaux distincts. Ces accords prévoient les fondements juridiques du système, les obligations des parties et une série d'éléments opérationnels permettant l'application des plans de commercialisation de ces deux secteurs.

En juillet 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont demandé aux offices canadiens de gestion de l'offre d'examiner et de réviser leur accord fédéral-provincial. L'objectif de cette révision était de rendre ces accords plus flexibles et de permettre ainsi aux offices canadiens de mieux s'adapter aux conditions changeantes du marché.

Dans le secteur du poulet, les travaux de révision de l'accord se sont étalés sur trois ans et ont permis la conclusion d'un nouvel accord, l'Accord fédéral-provincial de 2001 sur le poulet, en juin 2001. L'Entente opérationnelle, c'est-à-dire l'annexe B de l'Accord, a été modifiée par la suite afin d'apporter des correctifs au système de répartition des allocations entre les provinces. Amorcé en 2003, ce processus s'est conclu en 2006, permettant ainsi l'entrée en vigueur de l'Entente opérationnelle modifiée en 2007.

Dans le secteur du dindon, le processus de renouvellement de l'Accord fédéral-provincial relatif à la mise en place d'un système global de commercialisation visant à la réglementation de la commercialisation du dindon au Canada n'a pas eu lieu, notamment en raison de l'examen de la Politique d'allocation. Ce n'est qu'en 2006 qu'une entente est survenue entre tous les signataires au sujet d'une nouvelle politique d'allocation qui est entrée en vigueur en 2007. Toutefois, il n'y a pas eu de reprise des travaux visant le renouvellement de l'accord fédéral-provincial.

1.3 LES ACCORDS COMMERCIAUX

Afin d'assurer le bon fonctionnement du système de gestion de l'offre, le Canada contrôle les quantités de poulet et de dindon importées au pays en établissant un contingent tarifaire (contingent). Un tarif douanier peu élevé ou nul (par exemple 5 % pour la plupart des produits de poulet et de dindon) est appliqué pour les importations effectuées dans les limites de ce contingent. Toute quantité importée qui dépasse le contingent est soumise à un tarif plus élevé (ex. : 249 % pour le poulet et 154 % pour le dindon). Il revient à la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation de Commerce international Canada de fixer, chaque année, les contingents tarifaires selon les niveaux prévus dans les accords commerciaux internationaux dont le Canada est signataire. En ce qui a trait aux secteurs de production de poulet et de dindon, les accords commerciaux concernés sont les suivants : l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (1989) et l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1994. Les contingents sont alloués aux transformateurs, aux surtransformateurs, aux distributeurs alimentaires et aux restaurateurs.

1.3.1 L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

Le volume des importations de poulet (contingent tarifaire) convenu en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis représente 7,5 % de la production canadienne de l'année antérieure. Pour 2010, le niveau d'accès a donc été fixé à 75 814 tonnes. Il est supérieur au niveau fixe concédé en vertu de l'accord de l'OMC, à savoir 39 844 tonnes. L'écart entre ces deux niveaux d'accès aux marchés s'est accru avec les années en raison de l'augmentation de la production de poulet au Canada. L'accès minimal accordé au marché canadien pour l'importation de poulet est donc celui qui a été établi en vertu de l'accord bilatéral.

Dans le cas du dindon, le niveau d'accès (contingent tarifaire) convenu dans l'accord bilatéral avec les États-Unis représente 3,5 % de l'allocation nationale de l'année en cours. Le niveau d'accès établi par l'OMC (5 % de la consommation nationale de la période de référence 1986-1988) équivaut à 5 588 tonnes. L'accès minimal accordé au marché canadien pour l'importation de dindon est celui qui a été fixé en vertu de l'accord de l'OMC, compte tenu qu'il est supérieur à celui concédé dans l'accord entre le Canada et les États-Unis.

1.3.2 L'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'Accord sur l'agriculture repose sur les trois piliers suivants, chacun étant assorti de règles particulières :

- ▶ l'accès aux marchés;
- ▶ la concurrence à l'exportation;
- ▶ le soutien interne, c'est-à-dire les mesures internes ou les subventions accordées par les gouvernements qui visent notamment à accroître ou à garantir les prix à la production et les revenus des agriculteurs.

Le présent cycle de négociations commerciales de l'OMC a débuté en novembre 2001, lors de la 4^e Conférence ministérielle qui a eu lieu à Doha, au Qatar. Appelé « Programme de Doha pour le développement », il porte notamment sur la révision de l'Accord sur l'agriculture de 1995 dans le but de libéraliser davantage les échanges internationaux de produits agricoles.

Depuis le début du présent cycle de négociations, les échéanciers ont été repoussés à plusieurs reprises, faute d'entente entre les membres sur les modalités d'un éventuel accord multilatéral. Lors du Sommet du G20, en novembre 2010, les dirigeants ont déclaré que l'année 2011 offrait de nouvelles possibilités de faire avancer les négociations, bien que le délai soit court d'ici la fin 2011. Les pays membres ont donc convenu d'intensifier le rythme des négociations d'ici la fin du mois d'avril prochain. Si les pourparlers progressent suffisamment, il est possible qu'une réunion ministérielle sur le cycle de Doha se tienne en 2011.

Bien que le résultat final des présentes négociations soit en ce moment imprévisible, plusieurs propositions sont présentement débattues. Au chapitre de l'accès aux marchés, on propose de diminuer les tarifs douaniers hors contingents tarifaires. Une diminution de ces tarifs, en particulier dans un contexte de prix mondiaux bas et d'une devise canadienne forte, pourrait affecter le contrôle des importations et, par conséquent, le fonctionnement de la gestion de l'offre. Au moment d'écrire ces lignes, la réduction minimale proposée est de 23 %.

Pour être autorisé à appliquer la réduction tarifaire minimale de 23 % sur un produit, un pays membre devrait, en contrepartie, augmenter le niveau des contingents tarifaires, c'est-à-dire le volume d'importations auquel des tarifs douaniers peu élevés sont appliqués. L'augmentation proposée représenterait environ 5,5 % de la consommation moyenne de poulet et de dindon au Canada, au cours de la période de 2003 à 2005.

Pour la défense de la gestion de l'offre, le Québec soutient la création d'une catégorie de produits dits « sensibles » dans l'Accord sur l'agriculture. De plus, il demeure essentiel, pour le Québec et le Canada, de pouvoir sélectionner un nombre suffisant de produits sensibles et d'obtenir la flexibilité nécessaire pour le traitement de ces produits afin de préserver la gestion de l'offre.

En ce qui concerne la concurrence à l'exportation, le Canada devrait, en vertu du projet d'accord, éliminer toute possibilité d'accorder des subventions à l'exportation dans le secteur agricole, et ce, pour la fin 2013. Les secteurs du poulet et du dindon respectent déjà cette nouvelle règle.

CHAPITRE 2 – LA DEMANDE, LES RÉSEAUX DE COMMERCIALISATION ET LES MARCHÉS

2.1 L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION

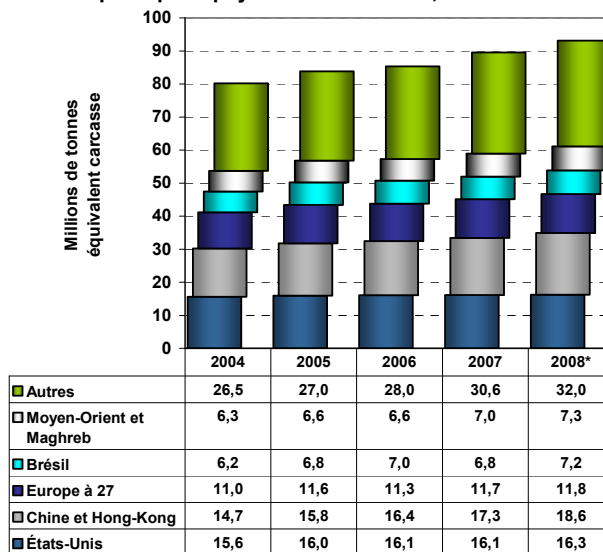
2.1.1 La consommation mondiale de viande de volaille

À l'échelle mondiale, la volaille¹ est la deuxième viande la plus consommée après le porc. En 2008, on estimait la consommation planétaire à un peu plus de 93 millions de tonnes équivalent carcasse. Ce sont les Chinois qui sont les plus grands consommateurs de viande de volaille avec 18,6 millions de tonnes, suivis de près par les Américains avec 16,3 millions de tonnes (figure 2.1). Mentionnons que les Chinois mangent surtout du poulet et du canard, alors que les Américains préfèrent le poulet et le dindon.

En ce qui concerne la consommation apparente² par personne, les plus grands consommateurs de viande de volaille se trouvent dans les pays développés, avec en tête les États-Unis, où la consommation annuelle par personne atteignait près de 53 kilogrammes en 2009 (tableau 2.1). Le degré de transformation des produits de volaille y est très élevé. Ainsi, les produits achetés crus et entiers ont laissé la place à des produits découpés et surtransformés (produits cuits, fumés ou marinés), ce qui favorise la consommation. Toutefois, les États-Unis sont le seul pays où la consommation apparente était en diminution depuis 2005; on note cependant une légère augmentation en 2009.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la consommation de viande de volaille devrait continuer à croître au cours des prochaines années, particulièrement dans les pays en développement. Cette augmentation est surtout

FIGURE 2.1
Consommation apparente totale de viande de volaille dans les principaux pays consommateurs, de 2004 à 2008



* Estimation.

Sources : FranceAgriMer, Office de l'élevage.

MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

TABLEAU 2.1
Consommation apparente par personne de viande de volaille dans les principaux pays consommateurs, de 2004 à 2008

Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009
– Kg / personne / année (équivalent poids carcasse) –						
États-Unis	52,5	53,3	53,1	52,8	52,6	52,9
Canada	36,9	37,3	37,7	37,8	38,1	37,7
Brésil	33,8	36,6	36,8	35,4	37,0	n.d.
Mexique	26,9	29,0	29,5	29,8	31,0	n.d.
Europe à 27	22,5	23,7	22,8	23,6	23,7	23,4
Russie	15,8	18,5	19,9	21,4	24,1	n.d.
Afrique du Sud	18,1	19,3	21,5	22,2	22,2	n.d.
Japon	14,5	15,7	16,4	17,6	17,9	n.d.
Moyen-Orient et Maghreb	15,4	15,7	15,6	16,2	16,5	n.d.
Chine et Hong Kong	11,2	12,0	12,3	13,0	13,9	n.d.
Indonésie	5,4	5,1	4,6	6,1	6,5	n.d.
Inde	1,5	1,7	1,8	1,9	2,0	n.d.
TOTAL MONDE	12,5	12,9	12,9	13,4	13,8	n.d.

Sources : FranceAgriMer, Office de l'élevage.

USDA, Foreign Agriculture Service (FAS), Office of Global Analysis.

Statistique Canada, Statistiques sur les aliments 2009 (catalogue 21-020-X).

MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

1. Dans certains pays, le terme « volaille » peut englober le poulet, le dindon, le canard, la poule, la pintade et l'oie.

2. La consommation apparente ne tient pas compte des pertes subies dans les points de vente au détail, dans les foyers, les restaurants ou les institutions lors de l'entreposage et de la préparation, ni des aliments non consommés.

favorisée par la situation économique de la population, qui s'améliore de façon marquante. En effet, la hausse de la consommation de viande demeure fortement liée à l'augmentation du niveau de vie et de l'urbanisation. Ainsi, les populations de l'Inde, du Brésil et de la Chine devraient contribuer à faire augmenter la consommation mondiale de viande de volaille dans les années à venir en raison du fort taux d'accroissement de leur population, de la hausse de leurs revenus et de l'évolution de leurs habitudes alimentaires.

Enfin, dans les pays développés, les perspectives sont également favorables pour la consommation de viande de volaille. La plupart des analyses socio-économiques attribuent ce mouvement haussier qui, notons-le, se remarque depuis déjà quelques années, à un changement profond des préférences alimentaires des consommateurs.

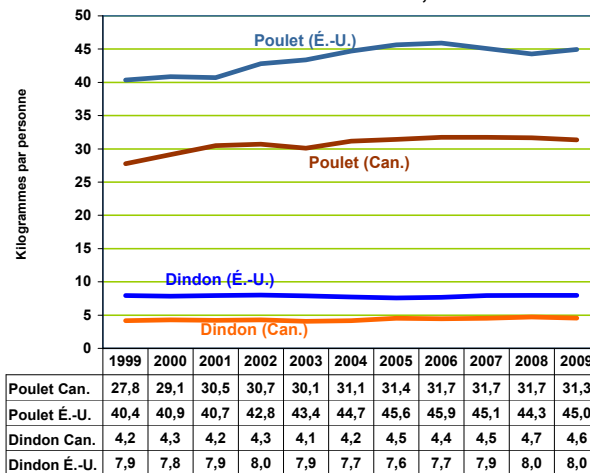
2.1.2 La consommation canadienne et américaine

Au Canada, de 1999 à 2009, la consommation apparente de poulet est passée de 27,8 à 31,3 kilogrammes par personne (figure 2.2). Dans le cas du dindon, elle a évolué de 4,2 à 4,6 kilogrammes par personne. À titre de comparaison, soulignons que la consommation apparente par personne pour l'ensemble des viandes a diminué de 7,1 kilogrammes passant de 100,3 à 93,2 kilogrammes au cours de la même période. La part du poulet et du dindon dans la consommation de viande par personne présente donc une croissance.

Le consommateur américain achète plus de poulet et de dindon que le consommateur canadien. En effet, la consommation apparente de poulet aux États-Unis se chiffrait à 45,0 kilogrammes en 2009 alors qu'elle était de 8,0 kilogrammes pour le dindon.

Cependant, au cours de la période étudiée, la croissance de la consommation apparente par personne a été plus grande au Canada qu'aux États-Unis. En effet, les Canadiens ont augmenté leur consommation de poulet et de dindon de 12,9 % et de 9,2 % respectivement, alors que chez les Américains, ces pourcentages atteignent 11,4 % et 0,3 %³.

FIGURE 2.2
Consommation apparente par personne de poulet et de dindon au Canada et aux États-Unis, de 1999 à 2009



Sources : USDA, Economic Research Service.
Statistique Canada, Statistiques sur les aliments 2009 (catalogue 21-020-X).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

3. Les calculs des variations présentés dans le texte sont effectués à partir des données réelles. La plupart des figures et des tableaux présentent des données arrondies. Cette méthodologie s'applique à l'ensemble du présent chapitre, lorsque des variations de croissance sont indiquées dans le texte.

La volaille est la viande la plus consommée des Canadiens

En 2009, parmi les viandes préférées des Canadiens, le poulet (33,6 %) arrive en première place (figure 2.3), suivi du bœuf (30,7 %), du porc (25,1 %), du dindon (4,9 %), de l'agneau (1,3 %) et du veau (1,1 %). En 1999, la viande de prédilection des Canadiens était plutôt le bœuf (32,5 %), suivi du porc (30,0 %), du poulet (27,7 %) et du dindon (4,2 %). Les viandes bovines et porcines ont donc perdu des parts de marché principalement en faveur du poulet.

2.1.3 La consommation québécoise de volaille et le réseau de commercialisation

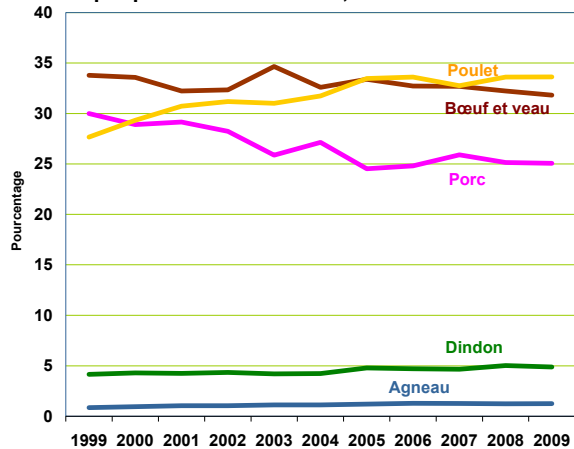
Les données sur la consommation apparente par personne ne sont pas disponibles pour le Québec. Néanmoins, l'évolution des ventes de viande dans le réseau de distribution peut donner quelques indications sur le niveau de consommation de volaille des Québécois par rapport aux autres viandes. Rappelons que le réseau de la distribution et des services alimentaires peut s'approvisionner en produits de volaille directement dans les abattoirs ainsi que chez les transformateurs et les surtransformateurs. La majeure partie de la volaille produite au Québec est destinée au marché frais.

Selon les données de l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles, en 2009, 63 % des ventes de poulet au Canada ont été réalisées dans le commerce de détail et 37 %, dans le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI), dont 23 % dans les services de restauration rapide, 9 % dans les restaurants avec service complet et 5 % dans les hôtels et autres établissements. Ces proportions sont restées sensiblement les mêmes depuis 1999. Pour le dindon, les ventes au détail ont représenté entre 51 % et 60 % des ventes totales selon les années.

ACNielsen est le seul organisme à compiler les dépenses alimentaires que les Québécois effectuent dans les principaux magasins de la grande distribution alimentaire au détail. Ces données sont disponibles pour la période de 2005 à 2009. Ces informations nous permettent, d'une part, de comparer la progression des ventes de volaille par rapport aux autres viandes offertes et, d'autre part, d'apprécier l'évolution des ventes des différents morceaux de poulet et de dindon sur le marché de la grande distribution. Toutefois, les informations précises sur les ventes de viande dans les magasins spécialisés, comme les boucheries, ou dans les petites épiceries de quartier et les dépanneurs ne sont pas disponibles.

Au Québec, entre 2005 et 2009, le volume des ventes de poulet et de dindon a augmenté respectivement de 3,4 % et 3,8 % (tableau 2.2). Le porc a été la viande qui a connu la plus forte progression du volume de ses ventes, soit de 17,8 % alors que le bœuf, la viande la plus consommée par les Québécois, a connu une croissance de 4,6 %. Enfin, les ventes pour l'ensemble des viandes ont, quant à elles, progressé de 5,9 %.

FIGURE 2.3
Part relative des viandes sur le plan de la consommation par personne au Canada, de 1999 à 2009



Sources : Statistique Canada, Statistiques sur les aliments 2009 (catalogue 21-020-X).

MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

TABLEAU 2.2
Dépenses alimentaires des Québécois pour les viandes fraîches et congelées

Année	2005	2009	Δ 2009-2005
	– Milliers de kilogrammes –		– % –
Porc	32 681	38 499	17,8
Bœuf	66 353	69 384	4,6
Poulet	55 674	57 590	3,4
Dindon	7 717	8 012	3,8
Veau	4 009	3 772	-5,9
Agneau	639	841	31,6
Total	185 267	196 232	5,9

Sources : ACNielsen, Dépenses alimentaires des Québécois.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

TABLEAU 2.3
Part de marché des viandes fraîches et congelées au Québec (volume de vente)

Année	2005	2009	Δ 2009-2005
	– % –		
Porc	17,6	19,6	11,2
Bœuf	35,8	35,4	-1,3
Volaille	34,2	33,4	-2,3
Veau	2,2	1,9	-11,1
Agneau	0,3	0,4	24,3
Dindon	4,2	4,1	-2,0
Poulet	30,1	29,3	-2,3
Autres viandes	9,8	9,2	-5,9

Sources : ACNielsen, Dépenses alimentaires des Québécois.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

Du point de vue des parts de marché (tableau 2.3), le bœuf (35,4 %) était toujours, en 2009, la viande préférée des Québécois, suivi du poulet (29,3 %), du porc (19,6 %), du dindon (4,1 %), du veau (1,9 %) et de l'agneau (0,4 %). Entre 2005 et 2009, les parts de marché pour la viande de poulet et de dindon ont diminué légèrement, alors qu'elles ont augmenté pour le porc.

De tous les types de volaille vendus, le poulet demeure la viande la plus achetée par les Québécois

Au Québec, les ventes au détail de poulet frais et congelé s'élevaient à près de 57 590 milliers de kilogrammes en 2009 (tableau 2.4). Il s'agit d'une croissance de 3,4 % par rapport à 2005. De tous les types de volaille vendus, le poulet demeure le favori et représente plus de 87 % de la consommation de volaille au Québec. Dans le cas du dindon, le volume des ventes affiche une hausse de 3,8 %, passant de 7 717 milliers de kilogrammes en 2005 à 8 012 milliers de kilogrammes en 2009.

Par ailleurs, les poitrines de poulet demeurent le produit le plus populaire et la vente de ce produit affiche la plus forte croissance depuis cinq ans. En effet, la consommation de poitrines de poulet désossées sans peau et des différentes découpes de dindon a progressé de manière considérable depuis 2005, contrairement à celle de la volaille entière, qui affiche un recul. Les ménages d'aujourd'hui préfèrent les découpes de viande qui s'apprentent rapidement puisqu'ils consacrent beaucoup moins de temps à cuisiner.

TABLEAU 2.4
Ventes de produits de volaille dans les grands magasins d'alimentation au Québec, de 2005 à 2009

Produits	2005	2006	2007	2008	2009	Δ 2009-2005
	– Milliers de kilogrammes –					– % –
Poulets entiers	20 637	15 910	15 742	17 679	17 891	-13,3
Poitrines de poulet	16 103	17 145	17 401	18 767	20 497	27,3
• désossées sans peau	10 330	11 767	11 555	13 860	15 045	45,6
• autres poitrines de poulet	5 773	5 377	5 847	4 907	5 452	-5,6
Cuisses de poulet	1 273	2 166	1 870	1 875	1 380	8,4
Autres produits de poulet	17 661	16 612	17 269	17 214	17 822	0,9
Total poulet frais et congelé	55 674	51 832	52 283	55 535	57 590	3,4
Dindons entiers	7 040	6 830	7 285	5 959	6 915	-1,8
Autres découpes de dindon	677	641	742	819	1 097	61,9
Total dindon frais et congelé	7 717	7 471	8 026	6 778	8 012	3,8
Total volaille fraîche et congelée	63 391	59 304	60 310	62 313	65 602	3,5

Sources : ACNielsen, Dépenses alimentaires des Québécois.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

Les prix de détail

L'évolution de l'indice des prix à la consommation du poulet comparativement à celui des autres viandes pourrait expliquer en grande partie la plus faible augmentation des volumes achetés dans les magasins de la grande distribution et le gain de popularité de la viande porcine. En effet, l'indice des prix du porc est demeuré relativement bas au cours des cinq dernières années par rapport à celui du poulet (figure 2.4).

De 2002 à 2009, l'indice des prix du poulet au Québec a augmenté plus rapidement (30,2 %) que celui du bœuf (21,1 %) et du porc (21,2 %). L'indice des prix du poisson et des fruits de mer, pour sa part, s'est accru de 5,5 % seulement. Toutefois, à l'intérieur de cette catégorie, l'indice des prix du poisson uniquement a augmenté de 13,8 %. À titre de comparaison, mentionnons que l'indice de l'ensemble des aliments a augmenté de 23,1 %.

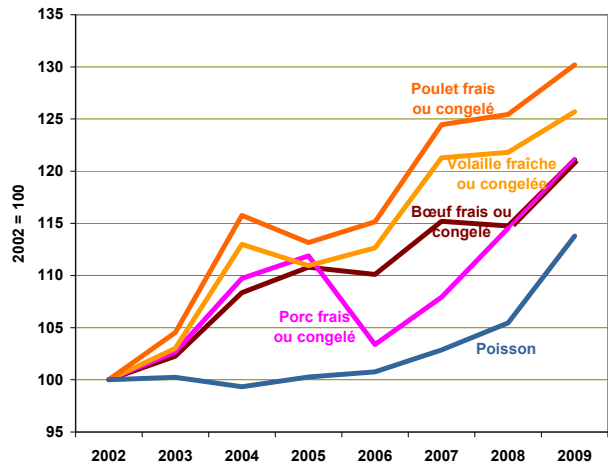
TABLEAU 2.5
Variation des prix de détail de différentes viandes

Année	2005	2009	Δ 2009-2005
	- Dollars / kilogramme -		- % -
Porc	6,88	6,39	-7,1
Bœuf	8,87	9,58	8,0
Veau	12,45	12,95	4,0
Agneau	16,73	14,89	-11,0
Dindon	3,30	3,45	4,5
Poulet	5,90	6,83	15,8

Sources : ACNielsen, Dépenses alimentaires des Québécois.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

Par ailleurs, en comparant l'évolution des prix de détail du poulet à griller frais (moins de 2 kilogrammes en poids éviscéré), on constate également une appréciation des prix de 1999 à 2008 (figure 2.5). En effet, le prix enregistré à Montréal était de 3,95 dollars le kilogramme en 1999 alors qu'il était de 5,46 dollars le kilogramme en 2008, soit une augmentation de 38 % pour la durée de la période. Toutefois, le prix observé à Montréal, depuis 2001, demeure le plus faible parmi ceux observés dans les principales villes canadiennes. C'est à Toronto que l'on observe la croissance de prix la plus marquante, avec 53 %.

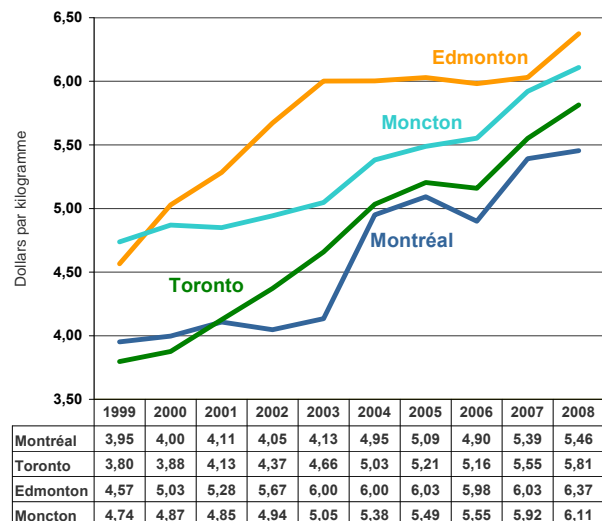
FIGURE 2.4
Indice des prix à la consommation au Québec, de 2002 à 2009



Sources : Statistique Canada, L'indice des prix à la consommation (catalogue 62-001-X).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

L'évolution des prix de détail (tableau 2.5) suit également cette tendance. En effet, on remarque que les prix des viandes ovines et porcines ont diminué respectivement de 11,0 % et de 7,1 %, alors que ceux des autres viandes ont augmenté, particulièrement ceux du poulet (15,8 %) et du bœuf (8,0 %).

FIGURE 2.5
Prix de détail du poulet à griller frais, de 1999 à 2008 (Poids éviscéré, moins de 2 kilogrammes)



Sources : AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

Cependant, en ce qui concerne le prix de détail du poulet à rôtir frais (plus de 2 kilogrammes en poids éviscéré), on remarque que les prix enregistrés pour Montréal ont été supérieurs à ceux de Toronto de 1999 à 2007 (figure 2.6). Par contre, c'est malgré tout à Toronto que la croissance des prix a été plus forte avec 42 % contre 34 % à Montréal

Les constats généraux

- ▶ La viande de volaille est de plus en plus consommée à travers le monde.
- ▶ La volaille, particulièrement le poulet, demeure la viande la plus consommée par les Américains et les Canadiens. Les Américains en consomment davantage que les Canadiens, mais depuis quelques années, c'est au Canada que la consommation individuelle augmente le plus.
- ▶ Bien que les consommateurs québécois achètent encore surtout de la viande de bœuf et de poulet, on observe qu'ils remplacent peu à peu ces produits par de la viande porcine, notamment en raison de l'évolution des prix.

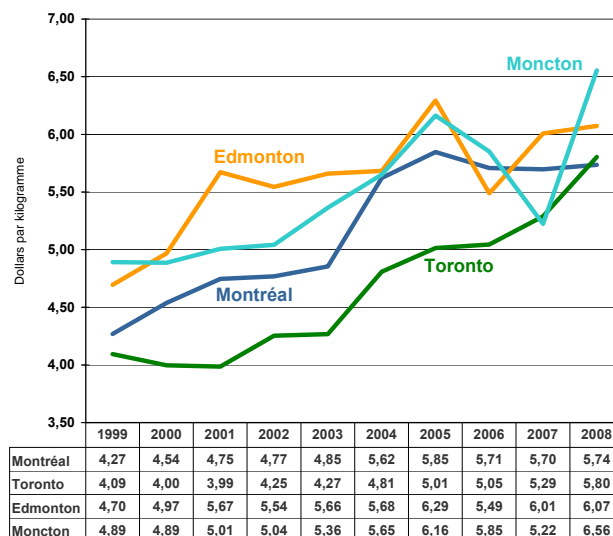
2.1.4 Les tendances de consommation

Dans le réseau HRI, pour l'ensemble du Canada, la consommation totale de poulet en poids éviscéré a atteint 390 millions de kilogrammes en 2009, ce qui correspond à une augmentation de 20 % par rapport à 1999. Plus du tiers de la consommation globale de volaille (37 %) se fait dans le réseau des services alimentaires, et à l'intérieur de ce réseau, la consommation se répartit comme suit : restaurants rapides (60,8 %), restaurants avec service complet (25,4 %) et hôtels et institutions (13,8 %).

Le poulet est l'un des aliments les plus appréciés des Canadiens dans les restaurants. Il arrive en deuxième position sur la liste des aliments les plus consommés annuellement, après les frites. Près de 15 % des repas pris au restaurant incluent de la volaille. Le poulet devance les pizzas, les hamburgers, les salades et les fruits de mer (tableau 2.6).

Au Québec, plusieurs chaînes de restaurants offrent du poulet. Les Rôtisseries St-Hubert possèdent un réseau d'une centaine d'établissements, répartis au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ceux-ci ont acheté plus de 10 millions de kilogrammes de poulet en 2009. D'autres chaînes québécoises qui servent du poulet ont connu une croissance rapide au cours des dernières années. C'est notamment le cas des Rôtisseries Scores, qui comptent 43 établissements, des rôtisseries de la famille Benny (40 établissements), des Rôtisseries Fusée (23 établissements) et de Coq-O-Bec (12 établissements). Dans le créneau du poulet frit, les

FIGURE 2.6
Prix de détail du poulet à rôtir frais, de 1999 à 2008
(Poids éviscéré, plus de 2 kilogrammes)



Sources : AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

TABLEAU 2.6

Liste des aliments les plus consommés
au restaurant au Canada, de 2007 à 2009
(Pourcentage des repas qui incluent ces produits)

Rang	Aliments	2007	2008	2009
- % -				
1	Frites	16,0	16,7	15,7
2	Poulet	13,0	15,1	14,9
3	Salades	10,8	10,5	9,8
4	Hamburgers	9,8	10,5	10,2
5	Fruits de mer	6,8	7,4	7,2

Sources : Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, 2010, Foodservice Facts.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

restaurants PFK dominant avec une centaine de restaurants, suivi de Dixie Lee avec 16 établissements. Enfin, dans la restauration, le dindon est surtout utilisé pour la préparation de sous-marins, de sandwiches et, dans une moindre mesure, des plats principaux.

La forte tendance « santé » influence positivement la consommation de volaille

Les préoccupations des consommateurs à l'égard de la santé et les actuelles recommandations selon lesquelles il est préférable de manger moins de viande rouge favorisent davantage la consommation de viande blanche. Par conséquent, les sociétés développées remplacent de plus en plus la viande rouge par d'autres sources de protéines, dont la volaille.

Ainsi, les produits offerts devront être sains, diversifiés et authentiques, qu'ils soient consommés au restaurant ou à la maison. Par ailleurs, un sondage Léger Marketing⁴ réalisé en 2010 révèle que le produit idéal devra notamment être produit ou transformé au Québec, facile à reconnaître, de qualité, à prix abordable et fabriqué dans le respect de l'environnement.

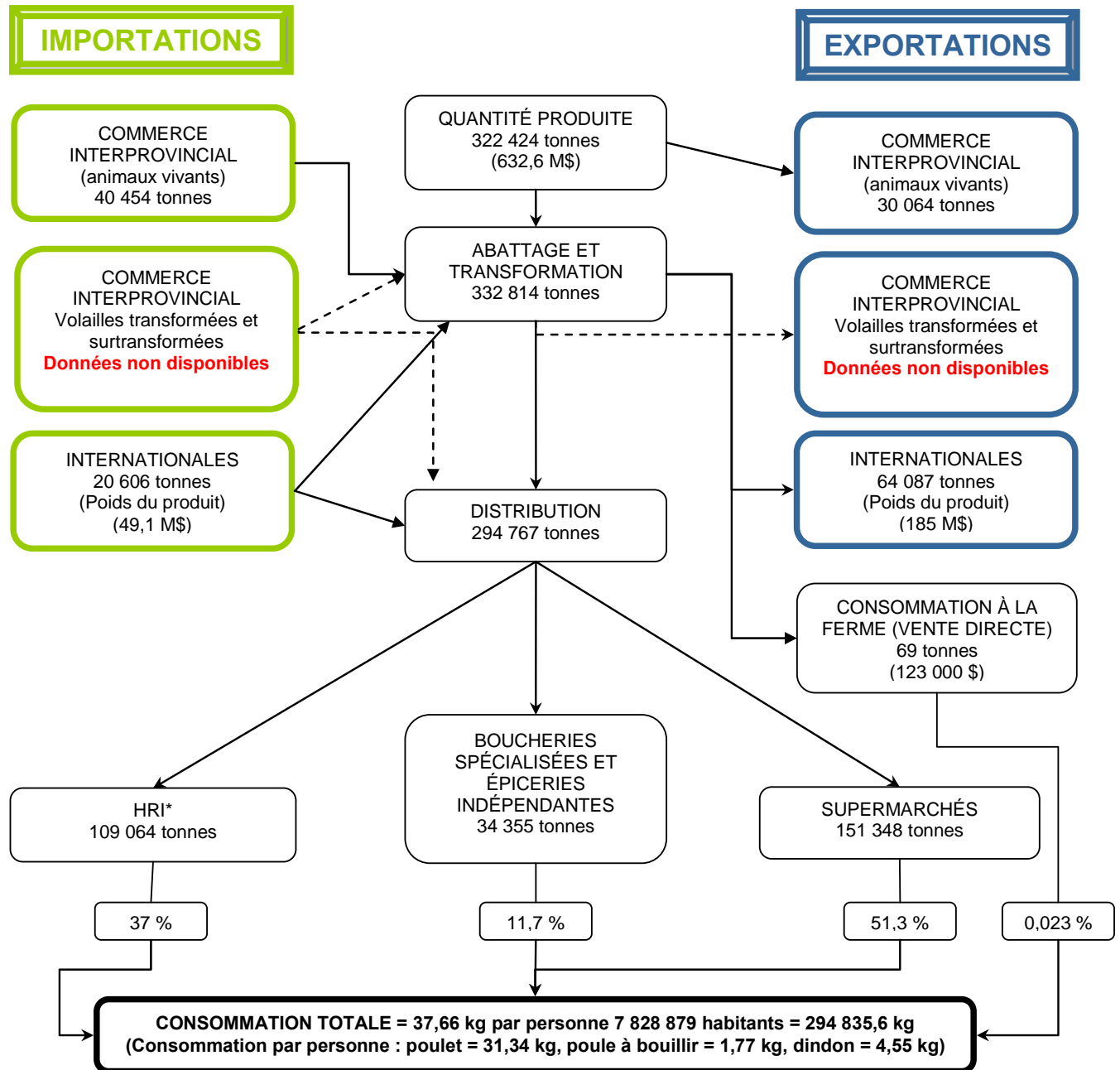
2.1.5 Le circuit d'approvisionnement et de commercialisation de la volaille au Québec

La figure 2.7 illustre les principaux canaux de distribution de la volaille au Québec (poulet, dindon et poule à bouillir), du producteur au consommateur, ainsi que les volumes échangés en 2009. Il est important de noter que certains volumes ont dû être estimés en l'absence de données pour le Québec (voir notes méthodologiques en annexe). De plus, les données de consommation utilisées représentent la consommation par personne à l'échelle canadienne. Donc, il est possible que les préférences des consommateurs québécois soient légèrement différentes de celles du reste du Canada. Enfin, aucune donnée n'est disponible sur le commerce interprovincial de produits transformés. Toutefois, les données présentées permettent de déterminer approximativement l'importance des volumes qui empruntent ces différents canaux.

4. Regards sur les tendances du comportement des consommateurs dans le domaine de l'alimentation, mai 2010.

FIGURE 2.7

Principaux canaux de distribution de la volaille (poulet, dindon et poule à bouillir) en 2009
(équivalent poids éviscéré)



*HRI : Hôtels – Restaurants – Institutions.

Sources : Statistique Canada, Statistiques de volaille et œufs (catalogue 23-015-X).
Global Trade Atlas.
AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

2.2 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

2.2.1 Le commerce interprovincial

Les statistiques disponibles sur le commerce interprovincial ne portent que sur la volaille vivante. Aucune donnée relative aux expéditions de volailles abattues et transformées n'est disponible.

Le poulet

De 1999 à 2009, les ventes de poulet des producteurs du Québec à des abattoirs en dehors de la province ont fluctué d'une année à l'autre. Elles ont atteint entre 14,8 et 39,9 millions de kilogrammes (poids vif) (figure 2.8). Au Québec, le commerce interprovincial de poulet vivant se fait essentiellement avec l'Ontario. L'année la plus importante est 2009 avec près de 40 millions de kilogrammes vendus, une quantité qui représente environ 14,2 % de la production québécoise.

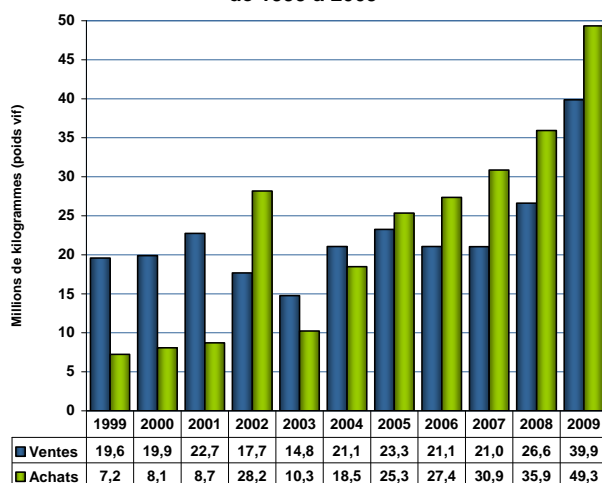
Durant la même période, les abattoirs québécois ont fortement augmenté leurs achats de poulets vivants. Ceux-ci sont passés de 7,2 à 49,3 millions de kilogrammes. À partir de 2005, le Québec tire avantage du commerce interprovincial en ayant des achats supérieurs aux ventes effectuées. À l'exception des années 2002 et 2009, les achats ont presque tous été faits en Ontario. En 2002, l'incendie d'un abattoir au Nouveau-Brunswick a obligé les producteurs de cette province à faire abattre une partie importante de leur production au Québec (18,6 millions de kilogrammes). Cela avait alors représenté 66 % des achats québécois.

Si l'on exclut l'année 2002, les abattoirs québécois ont donc acheté cinq fois plus de poulet des producteurs ontariens depuis 1999. En 2009, leurs achats équivalaient à 38,9 millions de kilogrammes et représentaient 11,8 % de la production ontarienne. Pour cette même année, 79 % des achats provenaient de l'Ontario et le reste, de l'Atlantique, plus particulièrement du Nouveau-Brunswick. Les volumes achetés au Nouveau-Brunswick ont fortement augmenté en 2009 en raison d'un partenariat entre un groupe de producteurs de cette province et un transformateur du Québec.

Le dindon

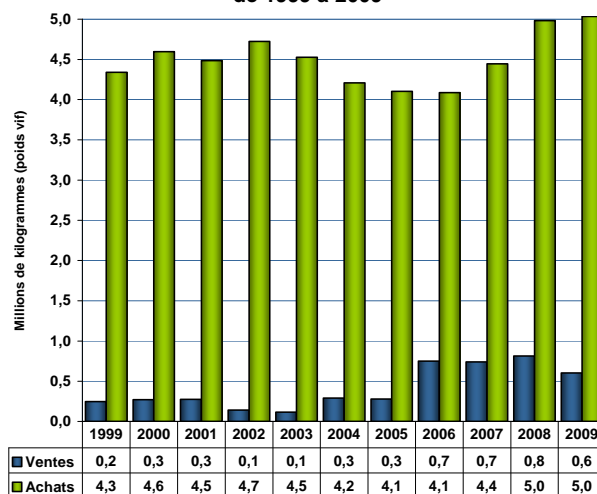
Le commerce interprovincial de dindon vivant se fait essentiellement avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Depuis la fin des années 90, en raison de la fermeture d'un abattoir en Nouvelle-Écosse, les producteurs de ces deux provinces font abattre une partie de leur production au Québec. Depuis 1999, les volumes achetés sont relativement constants et se chiffraient à plus de 5 millions de kilogrammes en 2009 (figure 2.9).

FIGURE 2.8
Commerce interprovincial de poulet vivant au Québec, de 1999 à 2009



Sources : AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

FIGURE 2.9
Commerce interprovincial de dindon vivant au Québec, de 1999 à 2009



Sources : AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les ventes interprovinciales du Québec sont dirigées vers l'Ontario et sont relativement peu importantes. De 1999 à 2005, on observe que les ventes annuelles ont toujours été inférieures à 300 000 kilogrammes. Toutefois, celles-ci ont plus que doublé depuis 2006. Elles ont d'ailleurs atteint un sommet en 2008 avec plus de 812 000 kilogrammes pour ensuite se chiffrer à un peu plus de 600 000 kilogrammes en 2009.

2.2.2 Le commerce international du Canada

On constate que la valeur des exportations canadiennes en 2009 est 4 fois plus élevée qu'elle ne l'était en 1999, passant de 78,9 à 319,2 millions de dollars (tableau 2.7). Toutefois, il est important de spécifier que ces échanges commerciaux sont en dollars courants. Les États-Unis sont la principale destination des produits canadiens. Leurs achats représentent généralement plus des deux tiers de la valeur des expéditions de poulet et près de 40 % de la valeur des expéditions de dindon.

La valeur des importations a aussi connu une hausse appréciable pour atteindre 530,6 millions de dollars en 2009, comparativement à 299,5 millions de dollars en 1999. Le solde commercial du Canada a toujours été négatif et était d'un peu plus de 211 millions de dollars en 2009.

TABLEAU 2.7
Échanges commerciaux⁽¹⁾ de volaille au Canada, de 1999 à 2009

Année	Exportations - Millions de dollars -			Importations - Millions de dollars -			Solde - Millions de dollars -		
	Poulet ⁽²⁾	Dindon	Total	Poulet ⁽²⁾	Dindon	Total	Poulet ⁽²⁾	Dindon	Total
1999	68,8	10,1	78,9	277,6	21,9	299,5	-208,8	-11,8	-220,6
2000	87,6	13,2	100,8	302,6	19,8	322,4	-215,0	-6,6	-221,6
2001	131,7	18,2	149,9	349,4	24,9	374,3	-217,7	-6,7	-224,4
2002	151,6	17,1	168,7	359,8	28,5	388,3	-208,2	-11,4	-219,6
2003	143,4	16,8	160,2	342,0	24,9	366,9	-198,6	-8,1	-206,7
2004	169,4	21,5	190,9	428,5	34,1	462,6	-259,1	-12,6	-271,7
2005	183,7	30,1	213,8	351,0	45,6	396,6	-167,3	-15,5	-182,8
2006	186,2	26,7	212,9	365,7	32,5	398,2	-179,5	-5,8	-185,3
2007	259,4	28,8	288,2	453,7	32,6	486,3	-194,3	-3,8	-198,1
2008	288,4	28,6	317,0	468,5	33,7	502,2	-180,1	-5,1	-185,2
2009	288,5	30,7	319,2	498,1	32,5	530,6	-209,6	-1,8	-211,4

¹ Les animaux vivants sont exclus.

² La viande de poule est incluse.

Note : Inclut les valeurs des importations effectuées en vertu du programme d'importation pour réexportation.

Sources : AAC, Marché de la volaille.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

La quantité de volaille exportée n'a cessé de croître entre 2001 et 2009, à l'exception des années 2003 et 2004, cette dernière ayant été marquée par l'épisode de grippe aviaire en Colombie-Britannique. Elle est passée de 101,7 à 151,8 millions de kilogrammes (tableau 2.8). Malgré la suspension d'importations de volailles canadiennes par certains pays, les exportations de poulet en 2004 ont peu variées par rapport à l'année précédente notamment en raison de la suspension partielle des importations du principal partenaire commercial du Canada, soit les États-Unis. Cette même année, les exportations de dindon ont même augmenté par rapport à 2003. Par la suite, les exportations totales ont connu une hausse soutenue pour atteindre 157,6 millions de kilogrammes en 2008 avant de perdre de la vigueur en 2009. En effet, on note une baisse des volumes exportés, car les États-Unis ont réduit la quantité qu'ils achètent de 8 %, alors que la Russie l'a diminuée de moitié.

TABLEAU 2.8
Volume des importations⁽¹⁾ et des exportations de volaille⁽²⁾
au Canada, de 1999 à 2009

Année	Poulet - Milliers de kilogrammes -		Dindon - Milliers de kilogrammes -		Total - Milliers de kilogrammes -	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
1999	74,3	n.d.	7,1	22,1	81,4	n.d.
2000	90,5	82,0	5,6	23,1	96,1	105,1
2001	100,6	80,8	7,1	20,9	107,7	101,7
2002	106,4	76,4	7,9	25,7	114,3	102,1
2003	109,0	71,1	7,8	16,9	116,8	88,0
2004	128,6	71,7	10,1	26,7	138,7	98,4
2005	131,9	91,9	14,8	24,5	146,7	116,4
2006	147,9	99,4	8,9	27,2	156,8	126,6
2007	167,6	121,9	7,8	26,5	175,4	148,4
2008	169,6	132,8	8,9	24,8	178,5	157,6
2009	168,2	127,0	6,6	24,8	174,8	151,8

¹ Les quantités importées en vertu du programme d'importation pour réexportation sont incluses.

² La viande et les produits surtransformés de poulet et de dindon sont inclus, tandis que la viande de poule et les animaux vivants sont exclus.

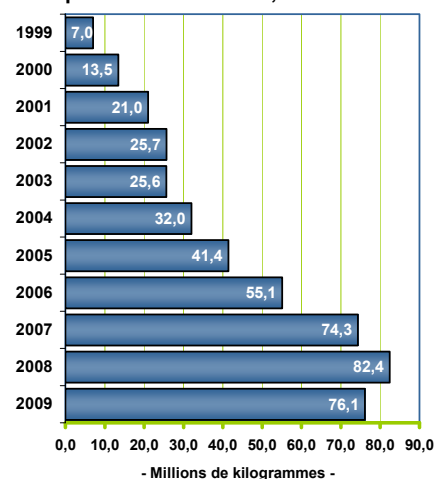
Sources : AAC. Marché de la volaille.

Statistique Canada, Statistiques de volaille et œufs (catalogue 23-015-X).

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Quant aux volumes importés, ils ont augmenté de façon soutenue entre 1999 et 2009, passant de 81,4 à 174,8 millions de kilogrammes. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial du Canada, suivis de loin par le Brésil. La variation annuelle du volume des importations totales de volaille au Canada est liée aux permis d'importation délivrés par le Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada. Ce ministère est responsable de l'émission des permis d'importation pour le poulet et le dindon en vertu des contingents tarifaires déterminés comme prévu dans les accords commerciaux dont le Canada est signataire (section 1.3 du chapitre 1). D'autres permis peuvent également être délivrés dans le cadre de divers programmes, notamment pour le programme d'importation pour concurrence⁵ et le programme d'importation pour réexportation⁶. Les quantités importées en vertu de ce dernier ont considérablement augmenté depuis 1999, passant de 7,0 à 76,1 millions de kilogrammes (figure 2.10).

FIGURE 2.10
Importations du programme d'importation pour
réexportation au Canada, de 1999 à 2009



Source : Les Producteurs de poulet du Canada, Rapports annuels.

2.2.3 Le commerce international du Québec

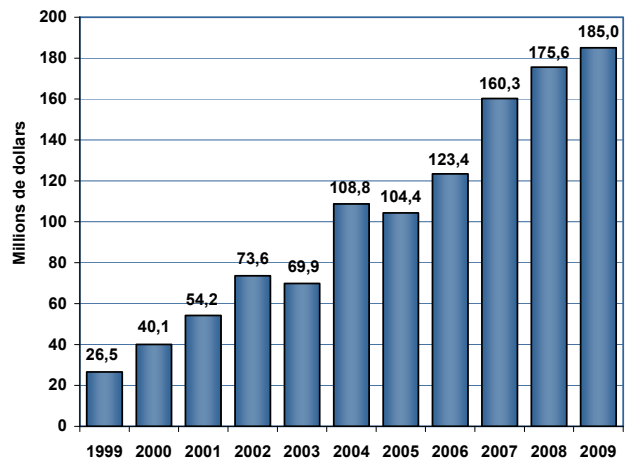
En 2009, la valeur des exportations de volaille du Québec, en dollars courants, était près de 7 fois plus importante qu'en 1999, passant de 26,5 à 185 millions de dollars (figure 2.11). La volaille québécoise est exportée dans plus de 90 pays. En 2009, les 5 principaux acheteurs de volaille étaient les États-Unis (leurs achats représentaient 89 % de la valeur des expéditions) suivis de Taiwan, de l'Afrique du Sud, des Philippines et de la Jamaïque, dont les achats équivalaient à 5,7 % de la valeur des exportations.

5. Ce programme prévoit l'importation de produits qui ne figurent pas sur la *Liste des marchandises d'importation contrôlée*.

6. Ce programme permet l'importation de poulet et de produits de poulet pour la surtransformation. Tous les produits doivent être réexportés.

En ce qui concerne les importations québécoises, mentionnons que les données sont recueillies selon la province de dédouanement et que cette dernière ne correspond pas nécessairement à la destination finale des produits. La valeur des importations québécoises de volaille est beaucoup moins importante que la valeur des exportations. Elle se situait à moins de 50 millions de dollars en 2009 (voir annexe). Ces importations sont surtout des découpes de poulet et de dindon (poitrines et ailes de poulet) et des produits transformés. Elles proviennent surtout des États-Unis et du Brésil, dont la part respective atteint 79 % et 17 %. En 2005, ces deux pays occupaient la même part de marché au Québec.

FIGURE 2.11
Valeur des exportations de volaille⁽¹⁾ au Québec,
de 1999 à 2009



¹ Il s'agit de poulet et de dindon frais, réfrigérés, congelés ou transformés.

Sources : ISQ – MAPAQ, Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

CHAPITRE 3 – LA MISE EN MARCHÉ

3.1 LA STRUCTURE DE LA MISE EN MARCHÉ DE LA PRODUCTION

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles et de la pêche (L.R.Q., chapitre M 35.1) prévoit que toute personne ou société engagée dans la mise en marché d'un produit visé par un plan conjoint est tenue de négocier, avec l'office de producteurs ou son agent de négociation, les conditions et les modalités de production et de mise en marché de ce produit. Ainsi, il existe une convention de mise en marché pour le poulet de même qu'une convention pour le dindon.

3.1.1 La Convention de mise en marché du poulet

Les parties concernées par la Convention de mise en marché du poulet sont Les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ), l'Association des abattoirs avicoles du Québec inc. (AAAQ) et l'Association des acheteurs de volailles du Québec (AAVQ). L'AAAQ regroupe les plus importants transformateurs de poulet du Québec, soit Olymel et Exceldor. L'AAVQ, quant à elle, réunit un certain nombre d'entreprises de plus petite taille qui font de l'abattage, la transformation ou le commerce de la volaille.

En 2000, à la demande de la Fédération des producteurs de volailles du Québec, des négociations ont été entreprises entre les représentants des producteurs et des transformateurs afin de réviser certaines dispositions de la Convention de mise en marché du poulet de 1998. Faute d'entente entre les parties, une convention arbitrée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est entrée en vigueur en novembre 2004 et devait se terminer en décembre 2007. Toutefois, puisque les négociations amorcées en 2007 en vue d'un nouveau projet de convention de mise en marché n'ont pas permis de parvenir à une entente, un processus d'arbitrage a été amorcé. La Convention de mise en marché du poulet de 2004 continue donc de s'appliquer tant qu'une nouvelle convention ne sera pas signée entre les parties ou arbitrée par la Régie.

Essentiellement, la Convention prévoit les dispositions entourant la détermination des besoins des acheteurs et la répartition de l'allocation provinciale, de même que celles liées au processus d'approvisionnement des acheteurs et à la fixation des prix des poulets vivants.

Différents comités sont prévus pour assurer la mise en œuvre de la Convention. Le Comité des conditions de marché, composé de quatre représentants des EVQ et de deux représentants de chacune des associations (l'AAAQ et l'AAVQ), est chargé d'évaluer les conditions et les besoins du marché, et ce, pour chaque période de production. Les EVQ tiennent compte de l'évaluation réalisée par le comité au moment de remettre aux Producteurs de poulet du Canada (PPC) l'estimation des besoins du Québec lors de l'établissement des allocations.

En fonction de l'allocation établie par les PPC (section 4.1.1 du chapitre 4), les EVQ fixent les pourcentages d'utilisation des quotas que les producteurs québécois possèdent selon l'allocation de contingent approuvée par les PPC pour le Québec. À compter de ce moment, chaque acheteur qui a un volume d'approvisionnement garanti au sens de la Convention de mise en marché du poulet doit conclure, avec les producteurs, des ententes d'approvisionnement ne devant pas excéder 103 % de son volume d'approvisionnement. Sinon, des pénalités en volume (kilogramme) s'appliquent. Dans un premier temps, les EVQ approuvent les ententes d'approvisionnement entre les producteurs et les acheteurs de poulet qui effectuent des transactions à l'extérieur du Québec.

Dans un deuxième temps, les EVQ approuvent les ententes d'approvisionnement des acheteurs qui exercent leurs activités au Québec à partir des volumes de productions restants. La somme des volumes d'approvisionnement garantis aux acheteurs québécois doit correspondre à l'allocation accordée au Québec, déduction faite des volumes prévus dans le commerce interprovincial.

Le Comité de prix, dont la composition est la même que celle du Comité des conditions de marché, est chargé de négocier l'échelle de poids de la catégorie de référence (de 2,15 à 2,45 kilogrammes en poids vif) et les prix de cette catégorie, qui sont identiques pour l'ensemble du Canada central (Québec et Ontario). Les prix des autres catégories sont fixés par négociation à partir de la catégorie de référence. Le processus de négociation débute à la demande de l'une ou l'autre des parties et doit être réalisé en tenant compte, notamment, des critères suivants :

- ▶ le coût de production;
- ▶ la concurrence interprovinciale;
- ▶ les conditions du marché;
- ▶ l'offre et la demande.

Les dispositions de la Convention prévoient également les conditions des paiements aux producteurs et les bons de garantie des acheteurs, ainsi que les modalités de transport et de pesée des animaux. Enfin, advenant un litige entre les parties relativement à cette convention, des procédures d'arbitrage et de règlement des litiges sont prévues.

3.1.2 La Convention de mise en marché du dindon

Les organismes signataires de la Convention de mise en marché du dindon sont Les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) et l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ). Intervenue en août 1995, cette convention a été, jusqu'à ce jour, renouvelée année après année. Les membres de l'AAAQ qui font la transformation du dindon sont Olymel et Exceldor (Unidindon).

Les allocations de contingents sont tout d'abord établies à l'échelle nationale par Les Éleveurs de dindon du Canada en tenant compte, d'une part, des besoins de l'industrie pour une catégorie de la production, soit le dindon pour la surtransformation (généralement du dindon lourd) et, d'autre part, des niveaux de production de référence pour le dindon en sac (généralement du dindon léger). Les allocations sont ensuite réparties entre les provinces selon les volumes historiques indiqués dans l'accord fédéral-provincial du secteur de production du dindon et selon les ententes régionales¹ de répartition des demandes supplémentaires pour produits de surtransformation. Lorsque l'allocation provinciale est fixée définitivement, les EVQ, par l'entremise du Comité des éleveurs de dindon, fixent le pourcentage d'utilisation des quotas des producteurs.

La Convention prévoit un Comité des approvisionnements, composé de trois représentants de chacune des deux parties. Ce comité a comme mandat de déterminer les approvisionnements de dindon nécessaires au besoin du marché pour chaque catégorie de production. Les éleveurs et les transformateurs conviennent notamment d'une répartition de l'allocation de production de la province en dindon lourd et en dindon léger.

1. L'objectif de ces ententes est d'établir un mode de répartition des demandes supplémentaires, provenant directement des entreprises de transformation, pour des produits de surtransformation. Il existe une entente régionale pour l'Est regroupant l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. L'entente de l'Ouest regroupe les autres provinces soit, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

En ce qui concerne la fixation du prix payé aux producteurs, c'est le Comité des prix du dindon, dont la composition est la même que celle du Comité des approvisionnements, qui est responsable de négocier le prix selon les catégories de dindon produits en tenant compte principalement des fluctuations des coûts de l'alimentation et des dindonneaux.

À l'instar de la Convention de mise en marché du poulet, la Convention de mise en marché du dindon contient aussi des dispositions relatives aux conditions des paiements aux producteurs et aux bons de garantie des acheteurs. Elle prévoit également les modalités de transport, de pesée des animaux et de règlement des litiges.

CHAPITRE 4 – LA PRODUCTION

4.1 LA PRODUCTION DE POULET

4.1.1 Les contingents de production

Le système d'allocation de contingents est le mécanisme en vertu duquel l'office canadien, les Producteurs de poulet du Canada (PPC), alloue des contingents à chaque office provincial de commercialisation, déterminant ainsi la quantité qu'une province peut produire pour approvisionner son marché durant une période déterminée. Ces allocations sont établies au terme d'un processus auquel les offices provinciaux participent. En effet, pour chaque période de production de deux mois, chaque office provincial évalue les besoins de la province après avoir consulté les transformateurs et en considérant les besoins du marché. C'est en tenant compte de la demande d'allocation présentée par chaque office provincial ainsi que des recommandations des représentants de l'industrie que les administrateurs des PPC discutent des besoins du marché et déterminent l'allocation qui sera accordée. Les offices provinciaux répartissent ensuite ce contingent entre les producteurs.

Le tableau 4.1 présente l'évolution de l'allocation annuelle de certaines provinces et leur part de marché respective sur l'échiquier canadien.

TABLEAU 4.1
Allocations annuelles totales de poulet au Canada et parts de marché, de 1999 à 2009

Année	Colombie-Britannique		Prairies		Ontario		Québec		Atlantique		Canada
	- Millions kg -	- % -	- Millions kg -	- % -	- Millions kg -	- % -	- Millions kg -	- % -	- Millions kg -	- % -	- Millions kg -
1999	126,0	14,0	144,1	16,1	295,6	32,9	260,1	29,0	71,9	8,0	897,6
2000	113,3	14,1	130,5	16,2	264,8	32,9	230,8	28,7	65,4	8,1	804,8
2001	149,2	14,9	164,3	16,4	321,8	32,2	285,0	28,5	79,1	7,9	999,4
2002	143,2	15,4	151,9	16,3	301,2	32,4	262,0	28,1	72,4	7,8	930,7
2003	147,1	15,7	150,5	16,1	303,4	32,5	260,7	27,9	72,5	7,8	934,2
2004	148,0	15,3	159,8	16,5	316,3	32,7	268,0	27,7	75,6	7,8	967,6
2005	153,6	15,7	161,1	16,5	322,3	32,9	266,1	27,2	76,2	7,8	979,4
2006	144,0	15,0	164,1	17,1	315,2	32,8	263,6	27,4	75,4	7,8	962,3
2007	154,7	15,3	170,3	16,8	330,8	32,7	276,4	27,3	78,6	7,8	1 010,9
2008	154,9	15,4	168,9	16,7	327,7	32,5	278,8	27,6	78,1	7,7	1 008,3
2009	153,9	15,2	170,5	16,8	329,9	32,6	280,1	27,7	78,3	7,7	1 012,7
Croissance (%)	2,2	0,7	2,0	0,5	1,5	-0,02	1,0	-0,5	1,1	-0,4	1,5

Note : Les allocations périodiques ont été ramenées sur une base annuelle et comprennent les allocations domestiques et d'expansion des marchés.

Sources : Les Producteurs de poulet du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Au cours de la période de 1999 à 2009, l'allocation annuelle au Canada a enregistré une croissance moyenne de 1,5 % par année, s'élevant à 1 013 millions de kilogrammes en 2009. L'allocation totale du Québec a atteint 280,1 millions de kilogrammes au cours de cette même année. Bien qu'elle ait connu une croissance annuelle de 1,0 % durant cette période, elle a toutefois été inférieure à celles des autres provinces canadiennes. Les plus fortes augmentations ont été constatées en Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies, à savoir 2,2 % et 2,0 % respectivement. Quant à l'Ontario, qui a le contingent le plus élevé, elle a profité d'une hausse de 1,5 %, soit l'équivalent de la croissance canadienne. Enfin, la croissance de l'allocation des provinces de l'Atlantique s'apparente à celle du Québec.

Cela s'est évidemment traduit par une légère diminution de la part de l'allocation québécoise au Canada. Celle-ci a accusé un recul de 0,5 % par année au cours de la période étudiée pour se stabiliser à 27,7 % en 2009. La part de l'Ontario est demeurée sensiblement la même et se chiffre à 32,6 % alors que celle des provinces de l'Atlantique a subi une faible décroissance (0,4 %) passant de 8,0 % à 7,7 %. Enfin, les parts de marché des provinces de l'Ouest ont légèrement augmenté. En effet, celle de la Colombie-Britannique a connu une croissance de 0,7 %, tandis que celle des Prairies s'est établie à 0,5 % annuellement.

Plusieurs facteurs sont venus influencer les allocations attribuées aux provinces. La hausse des contingents fixés en 2001 a engendré un important surplus de poulet, les PPC n'ayant pas d'autres choix que de réévaluer les allocations à la baisse (7 %) l'année suivante afin de stabiliser l'offre et la demande. En 2004, l'écllosion de la grippe aviaire en Colombie-Britannique a entraîné des ajustements dans l'allocation de certaines provinces. Afin d'approvisionner les transformateurs de cette province en produits canadiens, les PPC ont attribué une allocation additionnelle à 5 provinces (Québec, Ontario, Alberta, Manitoba et Nouveau-Brunswick). La production additionnelle de ces provinces a été expédiée sous forme d'oiseaux entiers éviscérés aux transformateurs de la Colombie-Britannique. Mentionnons finalement que les mécanismes d'établissement des allocations qui existaient avant la révision de l'accord fédéral-provincial en 2001, ont permis à certaines provinces d'accroître leurs allocations plus rapidement que d'autres. Ce fut notamment le cas de la Saskatchewan qui a presque doublé son allocation sur une période de 4 ans à partir de 1998, à la suite de la conclusion d'une entente nationale sur l'allocation au cours de cette même année, entente qui a par la suite été l'objet de modifications dans le cadre du processus de révision de l'accord fédéral-provincial.

4.1.2 La production au Québec et au Canada

Le nombre de producteurs

De 1999 à 2009, le nombre de producteurs de poulet qui détenaient des contingents de production au Canada a peu changé avec une diminution nette de 91 producteurs (tableau 4.2). Cette légère baisse représente tout de même une tendance opposée à celle qui s'était manifestée durant la période précédente (1990-1999). On avait alors enregistré une croissance annuelle moyenne du nombre de producteurs de 1,5 %, attribuable notamment à la Colombie-Britannique et à l'Ontario (2,2 % et 2,3 % respectivement).

TABLEAU 4.2
Nombre de producteurs de poulet au Canada, de 1999 à 2009

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Atlantique	Canada
1999	301	321	73	130	1 150	737	147	2 859
2000	290	311	73	127	1 150	729	137	2 817
2001	293	309	93	124	1 134	731	131	2 815
2002	336	290	93	124	1 123	752	133	2 851
2003	345	280	97	119	1 109	723	135	2 808
2004	330	290	96	118	1 091	726	136	2 787
2005	337	285	92	118	1 079	740	135	2 786
2006	318	310	93	117	1 075	747	132	2 792
2007	325	329	70	119	1 068	760	135	2 806
2008	327	303	74	119	1 052	786	133	2 794
2009	327	305	72	117	1 039	776	132	2 768

Sources : Les Producteurs de poulet du Canada, Livret des données sur le poulet.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Le Québec et la Colombie-Britannique sont les seules provinces canadiennes à avoir connu une augmentation nette de leur nombre de producteurs entre 1999 et 2009.

La production

La production de poulet au Canada a affiché une hausse annuelle moyenne de 1,7 % entre 1999 et 2009, s'élevant à près de 1 010 millions de kilogrammes en 2009 (tableau 4.3). La production québécoise de poulet est, quant à elle, passée de 237,8 millions à 279,9 millions de kilogrammes. Il s'agit d'une croissance annuelle moyenne de 1,4 %. L'Ontario a connu une augmentation similaire (1,8 %), alors que c'est la production de poulet de la Saskatchewan qui a enregistré la hausse la plus élevée, c'est-à-dire 6,3 % en moyenne annuellement. Cette forte augmentation s'explique en partie par l'Entente nationale sur l'allocation de 1998 mentionnée précédemment, qui a permis à la Saskatchewan de doubler sa production.

TABLEAU 4.3
Production annuelle totale de poulet au Canada et parts de marché, de 1999 à 2009
(Poids éviscéré)

Année	Colombie-Britannique		Alberta		Saskatchewan		Manitoba		Ontario		Québec		Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Écosse		Île-du-Prince-Édouard		Terre-Neuve et Labrador		Canada
	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg
1999	128,5	15,3	78,2	9,3	19,5	2,3	35,3	4,2	273,6	32,6	237,8	28,3	23,0	2,7	29,5	3,5	3,1	0,4	11,1	1,3	839,6
2000	138,2	15,7	81,4	9,2	24,1	2,7	36,7	4,2	285,1	32,4	246,3	28,0	24,1	2,7	30,6	3,5	3,2	0,4	11,1	1,3	880,7
2001	141,1	15,2	85,8	9,2	27,7	3,0	39,0	4,2	299,9	32,2	263,0	28,3	26,1	2,8	31,9	3,4	3,3	0,4	12,4	1,3	930,1
2002	147,3	15,7	84,0	8,9	30,0	3,2	38,9	4,1	303,5	32,3	262,1	27,9	25,8	2,8	31,9	3,4	3,3	0,4	12,0	1,3	939,0
2003	147,9	15,8	81,0	8,7	30,5	3,3	38,7	4,1	303,1	32,4	260,8	27,9	25,2	2,7	31,4	3,4	3,3	0,4	12,6	1,3	934,5
2004	120,5	12,7	86,9	9,2	33,2	3,5	40,0	4,2	319,8	33,8	269,1	28,4	26,8	2,8	33,4	3,5	3,6	0,4	13,1	1,4	946,2
2005	154,4	15,7	86,7	8,8	32,5	3,3	40,5	4,1	325,1	33,1	264,9	27,0	26,8	2,7	33,3	3,4	3,7	0,4	13,2	1,3	981,1
2006	146,6	15,1	85,8	8,8	38,0	3,9	40,5	4,2	321,4	33,0	265,8	27,3	26,4	2,7	32,9	3,4	3,5	0,4	12,8	1,3	973,7
2007	154,4	15,4	88,3	8,8	38,5	3,8	41,8	4,2	328,7	32,7	273,3	27,2	27,5	2,7	34,3	3,4	3,5	0,4	13,3	1,3	1 003,7
2008	157,4	15,5	88,7	8,7	38,7	3,8	42,4	4,2	330,1	32,4	280,3	27,6	27,9	2,7	34,6	3,4	3,7	0,4	13,5	1,3	1 017,3
2009	152,9	15,1	89,1	8,8	37,8	3,7	42,4	4,2	329,0	32,6	279,9	27,7	27,4	2,7	34,6	3,4	3,6	0,4	13,1	1,3	1 009,8
Croissance (%)	1,6	-0,1	1,1	-0,6	6,3	4,5	1,7	0,0	1,8	0,1	1,4	-0,3	1,6	0,0	1,5	-0,2	1,6	-0,1	1,9	0,0	1,7

Note : La production a été ramenée sur une base annuelle et comprend la production domestique et d'expansion des marchés.

Sources : Les Producteurs de poulet du Canada.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Soulignons que ce sont le Québec et l'Alberta qui ont présenté les taux annuels les plus bas au cours de cette période. Par ailleurs, l'augmentation de la production a été beaucoup moins prononcée que la période précédente. En effet, entre 1990 et 2000, on avait enregistré une croissance annuelle moyenne de 4,7 % au Canada, de 4,1 % au Québec, de 4,2 % en Ontario et de 7,2 % en Colombie-Britannique.

La part de la production québécoise dans la production canadienne a légèrement décliné de 1999 à 2009. Elle est passée de 28,3 à 27,7 %, ce qui équivaut à une baisse de 0,3 % par année. Les parts de marché des autres provinces ont également diminué quelque peu au profit de la Saskatchewan. En effet, la part de marché de cette dernière a augmenté, en moyenne, de 4,5 % annuellement, en raison notamment des augmentations d'allocations évoquées précédemment. En 2009, cette part s'établissait à 3,7 %.

Les faits marquants de cette période sont les suivants :

- ▶ Le premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada a été confirmé en 2003 en Alberta. La cessation des exportations de bœuf canadien a entraîné des surplus sur le marché intérieur. Toutefois, les hausses d'exportations dans le secteur porcin, conjuguées à la baisse de consommation de cette viande et au niveau de consommation de poulet relativement stable, ont fait en sorte que l'impact sur la production de poulet a été peu important.

- ▶ Un épisode de grippe aviaire a marqué l'année 2004 en Colombie-Britannique. Le programme Chicken West¹ a été mis sur pied afin que les autres provinces produisent davantage de poulet et qu'elles envoient cette production supplémentaire aux transformateurs de la province touchée.
- ▶ En 2009, le climat économique mondial, la hausse du prix de l'alimentation animale et la forte concurrence des autres viandes, ont obligé les PPC à fixer des allocations plus basses que celles de l'année précédente. Des répercussions sur la production canadienne se sont fait sentir.

Le rapport entre la production et l'allocation

De 1999 à 2009, le Québec a eu, à deux reprises (1999 et 2001), une production largement inférieure à son allocation totale. Ainsi, les rapports avoisinaient les 93 % (tableau 4.4). Néanmoins, à l'exception de l'année 2000 où le rapport a atteint 106,7 %, le Québec maintient, en moyenne, une production égale à son allocation totale depuis 2002.

La Colombie-Britannique a nettement dépassé son allocation totale en 2000, puisque le rapport de la production sur l'allocation totale s'élevait à 122,0 %. Cette situation n'est pas étrangère à la décision de l'Alberta de se retirer de l'Accord provincial, car le surplus de poulet se retrouvait sur le marché des autres provinces. Toutefois, l'année suivante, la production de la Colombie-Britannique était inférieure à son contingent de plus de 5 %. Enfin, l'année 2004 a été marquée par un épisode de grippe aviaire, mais au cours des années subséquentes, la production de la province a atteint ses allocations.

TABLEAU 4.4
Rapport de la production sur l'allocation totale au Canada, de 1999 à 2009

Année	Colombie-Britannique	Prairies	Ontario	Québec	Atlantique	Canada
	- % -					- % -
1999	102,0	92,3	92,5	91,4	92,9	93,5
2000	122,0	108,9	107,6	106,7	105,7	109,4
2001	94,6	92,8	93,2	92,3	93,1	93,1
2002	102,9	100,6	100,8	100,1	100,9	100,9
2003	100,6	99,8	99,9	100,0	100,0	100,0
2004	81,4	100,2	101,1	100,4	101,7	97,8
2005	100,5	99,1	100,9	99,6	100,9	100,2
2006	101,8	100,1	102,0	100,9	100,4	101,2
2007	99,8	99,1	99,3	98,9	100,1	99,3
2008	101,6	100,5	100,7	100,6	102,1	100,9
2009	99,3	99,3	99,7	99,9	100,6	99,7

Sources : Les Producteurs de poulet du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

4.1.3 Les entreprises et la répartition régionale de la production au Québec

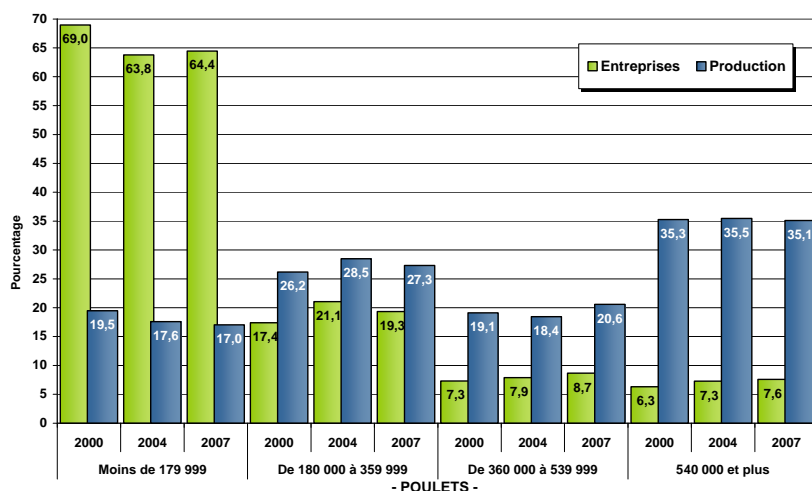
La structure de la production

Les informations pour analyser la structure de la production de poulet au Québec proviennent de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec du MAPAQ.

La figure 4.1 présente la répartition des entreprises québécoises et de la production, en pourcentage, selon la quantité de poulets produits, pour les années 2000, 2004 et 2007. En ce qui a trait aux entreprises, on observe que leur taille a tendance à augmenter. En effet, les entreprises produisant plus de 360 000 poulets représentaient 16,3 % des éleveurs en 2007 par rapport à 13,6 % en 2000. Par contre, la part des entreprises produisant moins de 180 000 poulets a diminué de 69,0 % à 64,4 % au cours de la même période. Le nombre d'entreprises de plus grande taille continue d'augmenter depuis quelques années.

1. Ce programme a permis de maintenir les approvisionnements des usines de transformation de la Colombie-Britannique par une augmentation de la production dans les autres provinces canadiennes qui était par la suite acheminée en Colombie-Britannique.

FIGURE 4.1
Répartition des entreprises selon la taille
et la production de poulet au Québec



Sources : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.
MAPAQ, Direction des politiques et analyses sectorielles.

Bien que le nombre d'entreprises de plus grande taille (540 000 poulets et plus) soit à la hausse, la part de leur production dans l'ensemble de la production québécoise est en légère baisse entre 2000 et 2007 (35,3 % à 35,1). Les parts de production des fermes de taille moyenne (catégories 180 000 à 359 000 et 360 000 à 539 000) présentent, quant à elles, des augmentations au cours de cette même période.

La taille des fermes

Pour la période 1999-2009, le Québec affiche l'un des plus faibles taux de croissance annuels moyens de la taille moyenne des fermes de poulet au Canada, soit 0,7 % (tableau 4.5). En comparaison, la taille moyenne des fermes canadiennes a augmenté de 1,9 %, leur production se situant à 495 000 kilogrammes (poids vivant) en 2009. Pour la même période, c'est la Saskatchewan qui affiche la plus forte croissance au pays (5,9 %), suivie des provinces de l'Atlantique (3,1 %), de l'Ontario (2,8 %) et du Manitoba (2,6 %).

TABLEAU 4.5
Production moyenne de poulet par ferme au Canada,
de 1999 à 2009

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Atlantique	Canada
- Milliers de kilogrammes (poids vivant) -								
1999	587	334	365	373	326	442	670	403
2000	648	356	448	393	336	459	964	425
2001	655	378	404	428	359	489	1 153	449
2002	596	394	439	426	367	473	1 126	447
2003	583	394	427	442	371	490	1 138	452
2004	497	408	470	461	397	503	1 115	461
2005	624	414	481	466	409	486	1 202	478
2006	627	376	555	471	405	483	1 107	474
2007	647	365	479	478	417	488	1 127	486
2008	655	398	711	485	425	484	1 167	495
2009	636	397	714	493	429	490	1 146	495
Croissance (%)	0,5	1,1	5,9	2,6	2,8	0,7	3,1	1,9

Sources : Les Producteurs de poulet du Canada.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

La répartition régionale²

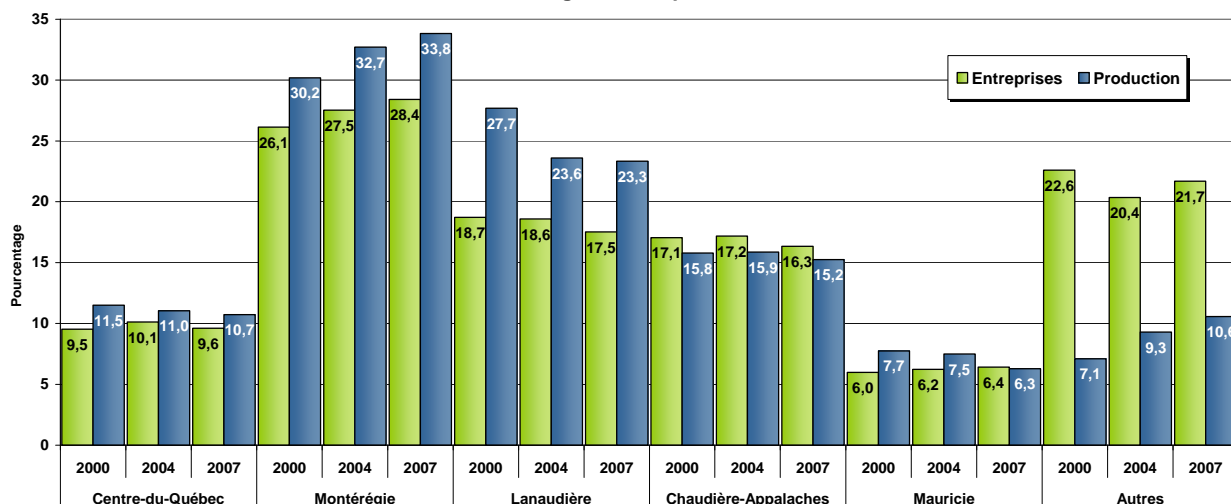
En 2007, selon la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, la production de poulet était concentrée dans deux régions : la Montérégie et Lanaudière (figure 4.2).

La production se répartissait comme suit :

- ▶ Montérégie : 57,5 millions de poulets ou 33,8 % de la production;
- ▶ Lanaudière : 39,7 millions de poulets ou 23,3 % de la production;
- ▶ Chaudière-Appalaches : 25,9 millions de poulets ou 15,2 % de la production;
- ▶ Centre-du-Québec : 18,2 millions de poulets ou 10,7 % de la production;
- ▶ Mauricie : 10,6 millions de poulets ou 6,3 % de la production.

2. Les délimitations régionales utilisées pour la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec sont les mêmes que celles des régions administratives.

FIGURE 4.2
Production régionale de poulet au Québec



Sources : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.
 MAPAQ, Direction des politiques et analyses sectorielles.

Les entreprises de ces 5 régions ont produit 152,0 millions de poulets, soit 89,4 % de la production totale québécoise en 2007. Ce pourcentage a diminué légèrement depuis l'année 2000, alors qu'il se chiffrait à 92,9 %, soit l'équivalent de près de 140 millions de poulets. C'est la région de Lanaudière qui a perdu la plus grande part de production au profit de la Montérégie et des autres régions du Québec.

Les quotas de production

Le nombre d'exploitants qui ont un quota de production de poulet a oscillé entre 723 et 786 au cours de la période de référence pour atteindre 776 en 2009.

Les prix élevés des quotas soulèvent certaines préoccupations dans le secteur. Ainsi, devant les récentes augmentations de la valeur des quotas, les administrateurs des Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) ont décidé, au début de l'année 2010 de suspendre les transferts de quotas, à l'exception de ceux faits entre les membres de la famille immédiate. Depuis, les EVQ ont évalués la possibilité d'instaurer un système de vente de quotas par enchère. Des séances d'information ont été tenues à ce sujet et le dossier fait toujours l'objet de discussions avec les producteurs. En mettant en place un éventuel mécanisme de transaction de quotas, les EVQ cherchent à stabiliser la valeur des quotas et à démocratiser l'accès à ces derniers.

L'importance de la valeur de cet actif constitue également un enjeu majeur pour la relève agricole. Les préoccupations des EVQ, notamment à ce sujet, les ont conduits à réviser et à mettre en place un nouveau programme d'aide à la relève à l'automne 2010. Essentiellement, le programme permet la distribution de prêts maximaux de quotas de 200 mètres carrés, pour au plus 17 ans. La totalité des prêts accordés aux producteurs faisant partie de la relève ne pourra dépasser un maximum de 3 000 mètres carrés de quotas par année.

4.1.4 Les prix payés aux producteurs du Québec et du Canada

Au Québec, les prix que les producteurs obtiennent pour les différentes catégories de poids de poulet sont déterminés par négociation entre les EVQ, l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAQ) et l'Association des acheteurs de volailles du Québec (AAVQ) selon les dispositions de la Convention de mise en marché du poulet.

Le poulet à griller

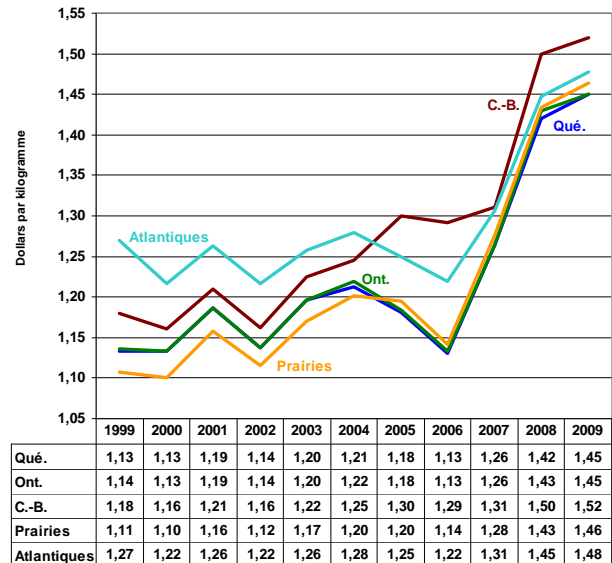
La figure 4.3 présente les prix payés aux producteurs de poulet à griller dans les provinces canadiennes de 1999 à 2009. Il importe de préciser qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada a changé la méthodologie utilisée pour la compilation de ces données. Pour les années 1999 à 2007, l'échelle de poids utilisée est la catégorie du poulet à griller de moins de 2,3 kilogrammes alors que depuis 2008 et 2009, les valeurs de référence se situent plutôt entre 1,4 à 2,7 kilogrammes. Néanmoins, les prix présentés à la figure 4.3 font essentiellement référence aux mêmes ratios de production.

On observe que les prix payés aux producteurs québécois de poulet à griller ont été identiques à ceux de l'Ontario, à quelques exceptions près. Ils ont varié de 1,13 à 1,45 dollar le kilogramme entre 1999 et 2009. La hausse marquée des prix depuis 2007 s'explique par l'augmentation du coût de l'alimentation. Pour ce qui est des autres provinces, les producteurs de l'Atlantique sont ceux qui ont obtenu les prix les plus élevés jusqu'en 2004. Par la suite, c'est en Colombie-Britannique que l'on observe les plus hauts prix. Quant aux producteurs des Prairies, qui ont obtenu les prix les plus bas jusqu'en 2006, ils ont dépassé ceux du Québec et de l'Ontario à partir de 2007. Enfin, mentionnons que la tendance des prix a été la même dans toutes les provinces au cours de la période à l'étude.

Le poulet à rôtir

La figure 4.4 illustre les prix payés aux producteurs canadiens pour les poulets à rôtir de plus de 2,3 kilogrammes. Toutefois, le changement de méthodologie mentionné précédemment a fait en sorte que depuis 2008, on utilise la catégorie de 2,7 kilogrammes et plus pour compiler les prix payés aux producteurs.

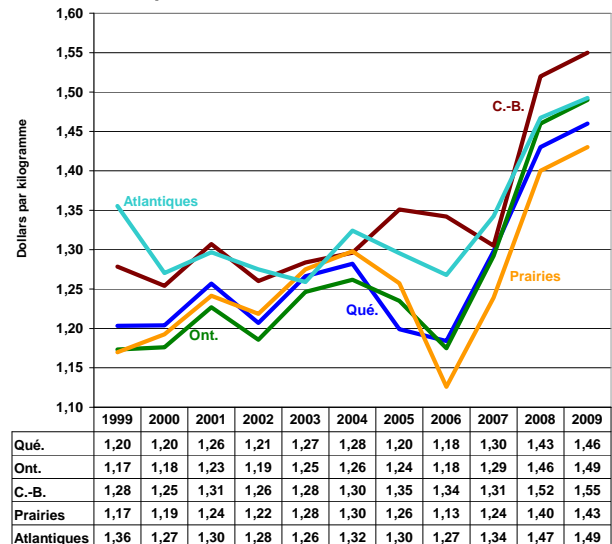
FIGURE 4.3
Prix payés aux producteurs de poulet à griller dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009



Notes : 1999 à 2007 : moins de 2,3 kg.
2008 et 2009 : 1,4 à 2,7 kg.

Sources : AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

FIGURE 4.4
Prix payés aux producteurs de poulet à rôtir dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009



Notes : 1999 à 2007 : plus de 2,3 kg.
2008 et 2009 : plus de 2,7 kg.

Sources : AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

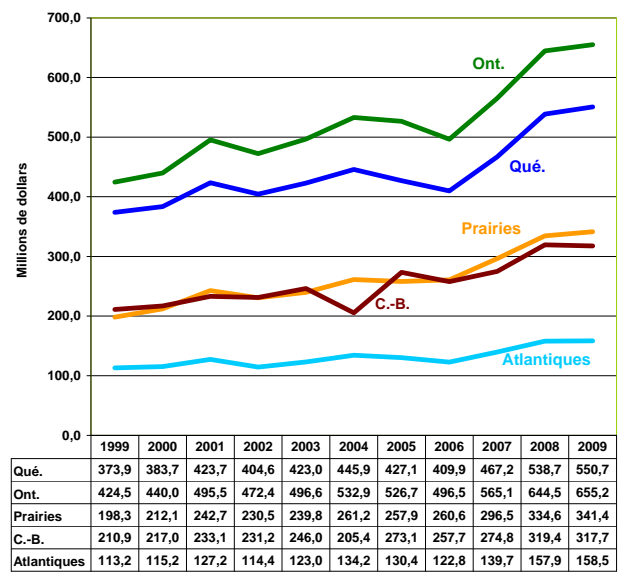
De 1999 à 2004, les producteurs québécois ont obtenu un prix plus élevé que les producteurs ontariens. Par la suite, entre 2005 et 2009, le prix payé a été légèrement plus bas au Québec qu'en Ontario à trois reprises, soit en 2005, 2008 et 2009. Les producteurs des provinces de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique sont ceux ayant obtenu les prix les plus élevés au cours de la période de référence. Dans la région des Prairies, les prix payés aux producteurs ont été sensiblement les mêmes que ceux obtenus par les producteurs ontariens jusqu'en 2005. Par la suite, l'écart de prix entre ces deux provinces s'est accentué. Tout comme pour le poulet à griller, l'augmentation marquée des prix depuis 2007 s'explique par la hausse du coût de l'alimentation.

4.1.5 Les recettes monétaires

Entre 1999 et 2009, les producteurs de poulet du Québec ont vu leurs recettes monétaires augmenter de 47,3 %. La moyenne canadienne se situe à 53,2 % pour la même période. On attribue cette augmentation notamment à la hausse du coût de l'alimentation, une composante importante du prix aux producteurs (négocié entre les acheteurs et les producteurs), et par la croissance de la production.

La part des recettes monétaires du Québec dans celles de l'ensemble du Canada s'élevait à 27,2 % en 2009, alors qu'elle était de 28,3 % en 1999. La part de l'Ontario, quant à elle, atteignait 32,1 % en 1999 et 32,4 % en 2009. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, elle a vu sa part diminuer légèrement, passant de 16,0 % à 15,7 %. Finalement, la part des provinces des Prairies, qui était de 15,0 %, a augmenté à 16,9 % en 2009, tandis que celle des provinces de l'Atlantique a varié de 8,6 % à 7,8 %.

FIGURE 4.5
Recettes monétaires de la production de poulet,
de 1999 à 2009



Sources : Statistique Canada, Recettes monétaires agricoles (catalogue 21-011-X).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

4.2 LA PRODUCTION DE DINDONS

4.2.1 Les contingents de production

Le système d'allocation de contingent est le mécanisme en vertu duquel les Éleveurs de dindons du Canada (EDC) attribuent des allocations à chaque office provincial de commercialisation. Ces allocations déterminent la quantité de dindon qu'une province peut produire pendant une période déterminée. Les offices provinciaux répartissent cette allocation entre les producteurs sous forme de contingents.

La Politique d'allocation commerciale nationale, adoptée en 1999, établit une base d'allocation de 132 millions de kilogrammes et a été répartie en allocations provinciales. Des modifications apportées à la Politique d'allocation commerciale nationale en 2006 ont porté l'allocation de référence à 141,6 millions de kilogrammes (75,1 millions de kilogrammes pour le dindon entier et 66,5 millions de kilogrammes pour le dindon surtransformé). Ce volume et cette répartition servent de point de départ pour toute hausse ou baisse subséquente du contingent national. Ces allocations commerciales provinciales peuvent aussi être ajustées selon une estimation des fluctuations des marchés provinciaux. Enfin, la Politique d'allocation commerciale nationale permet l'établissement d'ententes régionales (Est-Ouest) pour la répartition des demandes supplémentaires d'allocations provenant des transformateurs pour des produits surtransformés.

L'allocation commerciale pour la production de dindon au Canada a oscillé entre 126,0 et 150,8 millions de kilogrammes entre 1999-2000 et 2010-2011. Elle s'est élevée à 138,0 millions de kilogrammes au cours de cette dernière année (tableau 4.6). La croissance annuelle moyenne de l'allocation du Québec (0,8 %) est légèrement inférieure à celle du Canada (1,2 %) et a atteint 30,2 millions de kilogrammes en 2010-2011. L'allocation de l'Ontario, de son côté, a connu une croissance similaire (1,0 %) à celle du Québec, alors que c'est la Colombie-Britannique qui a affiché le taux annuel moyen le plus élevé, soit 3,1 %.

TABLEAU 4.6
Allocations commerciales annuelles de dindon
au Canada et parts de marché, de 1999-2000 à 2010-2011
(Poids éviscéré)

Année	Colombie-Britannique		Prairies		Ontario		Québec		Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse		Canada
	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	
1999-2000	15,2	11,7	25,8	19,9	52,7	40,6	29,8	22,9	6,4	4,9	130,0
2000-2001	15,4	11,8	26,0	19,9	53,1	40,5	30,0	22,9	6,5	4,9	131,0
2001-2002	15,4	11,8	26,0	19,9	53,1	40,5	30,0	22,9	6,5	4,9	131,0
2002-2003	14,7	11,6	25,1	19,9	51,2	40,6	28,9	22,9	6,2	4,9	126,0
2003-2004	14,7	11,6	25,1	19,9	51,2	40,6	28,9	22,9	5,8	4,6	126,0
2004-2005	15,1	11,8	25,4	19,9	51,9	40,5	29,3	22,9	6,3	4,9	128,0
2005-2006	15,5	11,8	26,1	19,9	53,1	40,5	29,9	22,8	6,5	4,9	131,1
2006-2007	19,0	13,4	27,9	19,7	56,2	39,6	31,4	22,2	7,2	5,1	141,7
2007-2008	20,0	13,4	29,6	19,8	59,3	39,8	33,0	22,1	7,3	4,9	149,2
2008-2009	20,1	13,3	31,6	20,9	60,2	39,9	33,5	22,2	7,4	4,9	150,8
2009-2010	19,1	13,7	27,3	19,6	56,5	40,5	31,1	22,3	5,5	3,9	139,6
2010-2011	19,0	13,8	27,2	19,7	54,7	39,6	30,2	21,9	6,9	5,0	138,0
Croissance (%)	3,1	1,8	1,2	0,0	1,0	-0,2	0,8	-0,4	0,6	-0,6	1,2

Sources : Les Éleveurs de dindon du Canada, Données sur le dindon canadien.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Quant aux parts de marché, le portrait canadien a très peu varié au cours de cette période. La part de marché du Québec est demeurée la même entre 1999-2000 et 2004-2005 à 22,9 %, avant de commencer à décliner pour se situer à 21,9 % en 2010-2011. En moyenne, elle a accusé un léger recul de 0,4 % annuellement. Toutefois, en vertu de l'entente de répartition régionale de l'Est, le Québec obtient environ 33 %³ des allocations reliées aux demandes supplémentaires provenant des entreprises de transformation. Enfin, la part de l'allocation de la Colombie-Britannique, qui a connu une croissance annuelle de 1,8 %, a augmenté au détriment de celles de l'Ontario et du Québec.

3. Ce pourcentage correspond à la part du Québec dans le bloc régional des provinces de l'Est (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse).

Les faits marquants de la période étudiée sont les suivants :

- ▶ La part de marché des provinces est demeurée la même jusqu'en 2001-2002, suite de la mise en place du système d'allocation de 1999.
- ▶ De 2004 à 2008, les allocations ont été accordées en tenant compte de la croissance soutenue de la production canadienne de dindon. Toutefois, en 2008, la demande de dindon s'est essouffée et les allocations ont été revues à la baisse.
- ▶ Malgré la hausse des ventes au détail canadiennes de dindon en 2009, on a également réduit les allocations afin d'absorber le surplus de production de 2008 et de réduire le haut niveau d'inventaire du marché institutionnel lié au ralentissement économique.

4.2.2 La production au Québec et au Canada

Le nombre de producteurs de dindon

Le nombre total de producteurs de dindon ayant des contingents de production est demeuré stable au Canada durant la période à l'étude pour atteindre 546 en 2009 (tableau 4.7). On observe toutefois des fluctuations importantes dans certaines provinces, notamment en Colombie-Britannique, où la hausse annuelle moyenne a été la plus élevée (3,4 %). La Saskatchewan et l'Alberta, pour leur part, ont subi des baisses respectives de 5,6 % et de 3,7 %. Le nombre de producteurs québécois a, quant à lui, diminué de 0,5 % pour se situer à 133 en 2009.

TABLEAU 4.7
Nombre de producteurs de dindon au Canada, de 1999 à 2009

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Atlantique	Canada
1999	49	68	24	68	161	142	39	551
2000	50	59	21	67	167	140	41	545
2001	49	59	20	67	170	136	41	542
2002	48	63	17	66	181	140	41	556
2003	49	58	17	66	181	138	41	550
2004	49	56	17	66	180	140	41	549
2005	49	51	15	65	182	139	42	543
2006	64	51	15	64	186	135	42	557
2007	64	48	13	62	190	134	38	549
2008	65	45	13	59	192	137	37	548
2009	63	47	14	59	192	133	38	546

Note : Les données de l'Atlantique comprennent seulement le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Sources : Les Éleveurs de dindon du Canada, Données sur le dindon canadien.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

La production

La production totale de dindon inclut uniquement la production réalisée en vertu du système de la gestion de l'offre. Par conséquent, les données de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard sont exclues puisque ces provinces ne font pas partie de l'Accord fédéral-provincial.

La production canadienne de dindon a augmenté à un taux annuel moyen de 2,0 % durant la période analysée, s'élevant à 165,3 millions de kilogrammes en 2009 (tableau 4.8). Depuis le début des années 2000, la production d'oiseaux lourds augmente au détriment des oiseaux légers, afin de tenir compte, d'une part des préférences des transformateurs et, d'autre part, de la popularité croissante des découpes et des produits surtransformés.

La production québécoise a également augmenté au cours de la même période, pour s'établir à 36,3 millions de kilogrammes en 2009, une hausse annuelle moyenne de 1,1 %. Le Québec a enregistré la plus faible hausse de production contrairement à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario, qui ont connu des croissances respectives de 3,0 %, 2,4 % et 2,2 %.

TABLEAU 4.8
Production annuelle totale de dindon au Canada
et parts de marché, de 1999 à 2009 (Poids éviscéré)

Année	Colombie-Britannique		Alberta		Saskatchewan		Manitoba		Ontario		Québec		Atlantique		Canada
	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg	%	Millions kg
1999	17,0	12,3	11,2	8,1	4,7	3,4	9,6	6,9	59,5	42,8	31,2	22,4	5,9	4,3	139,1
2000	17,9	11,8	11,2	7,4	5,2	3,4	10,4	6,8	66,8	44,0	33,9	22,4	6,3	4,1	151,8
2001	16,0	10,8	12,9	8,7	5,0	3,4	9,7	6,5	66,2	44,6	32,4	21,9	6,2	4,2	148,5
2002	15,4	10,6	11,5	7,9	4,7	3,2	9,7	6,7	67,0	46,0	31,2	21,4	6,2	4,3	145,7
2003	15,7	10,6	12,9	8,7	5,0	3,4	10,4	7,0	67,4	45,5	31,0	20,9	5,9	4,0	148,3
2004	12,8	8,9	11,9	8,3	4,9	3,4	9,5	6,6	67,9	47,0	31,4	21,8	6,0	4,1	144,3
2005	19,5	12,6	12,9	8,3	4,4	2,9	10,5	6,8	69,7	45,0	31,5	20,4	6,2	4,0	154,8
2006	19,4	11,9	13,1	8,0	5,3	3,2	10,6	6,5	74,6	45,9	33,0	20,3	6,7	4,1	162,6
2007	21,2	12,6	13,8	8,2	5,9	3,5	11,9	7,1	75,5	44,8	33,4	19,8	7,0	4,1	168,6
2008	22,7	12,7	15,7	8,8	6,1	3,4	12,2	6,8	79,0	44,1	35,5	19,8	7,8	4,3	179,0
2009	20,0	12,1	13,1	8,0	5,0	3,0	10,4	6,3	74,2	44,9	36,3	21,9	6,3	3,8	165,3
Croissance (%)	3,0	1,0	2,4	0,4	1,4	-0,6	1,7	-0,3	2,2	0,2	1,1	-0,9	1,5	-0,5	2,0

Note : Les données de l'Atlantique comprennent seulement le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Sources : Les Éleveurs de dindon du Canada, Données sur le dindon canadien.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Malgré une hausse de la production québécoise, l'importance de celle-ci dans la production du Canada a varié, atteignant même un seuil inférieur à 20 % à deux reprises. Par ailleurs, au cours de la période étudiée, la part de marché du Québec a diminué de 0,9 % en moyenne chaque année, se situant à 21,9 % en 2009. Par contre, la production découlant des demandes supplémentaires pour des produits de surtransformation a probablement permis de limiter la baisse de la part de marché du Québec en raison du mode de répartition régionale de ces demandes. Quant à l'Ontario, malgré une croissance soutenue de sa part de marché entre 1999 et 2004 où elle est passée de 42,8 à 47,0 %, elle a commencé à chuter à partir de 2005 pour s'établir à 44,9 % en 2009.

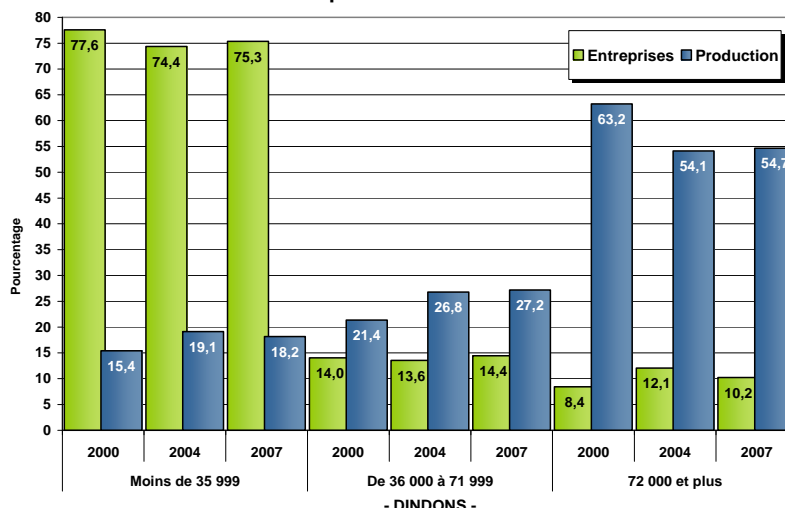
4.2.3 Les entreprises et la répartition régionale de la production au Québec

La structure de la production

La figure 4.6 montre la répartition des entreprises québécoises et de la production, en pourcentage, selon la quantité de dindons produits pour les années 2000, 2004 et 2007. Ces données proviennent de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec du MAPAQ.

On observe que les trois quarts des entreprises québécoises produisent moins de 36 000 dindons par année et que cette proportion a légèrement décliné depuis 2000. Même si les entreprises produisant plus de 72 000 dindons par année ne représentaient que 10,2 % des exploitations de dindon en 2007, elles réalisaient près de 55 % de la production totale. Mentionnons, que la quantité de dindon produite diminue depuis 2000, passant de 7,2 à 5,5 millions en 2007. Cette baisse est principalement attribuable aux exploitations dont la production atteint plus de 72 000 dindons.

FIGURE 4.6
Répartition des entreprises
selon la taille et la production de dindon au Québec



Sources : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.
MAPAQ, Direction des politiques et analyses sectorielles.

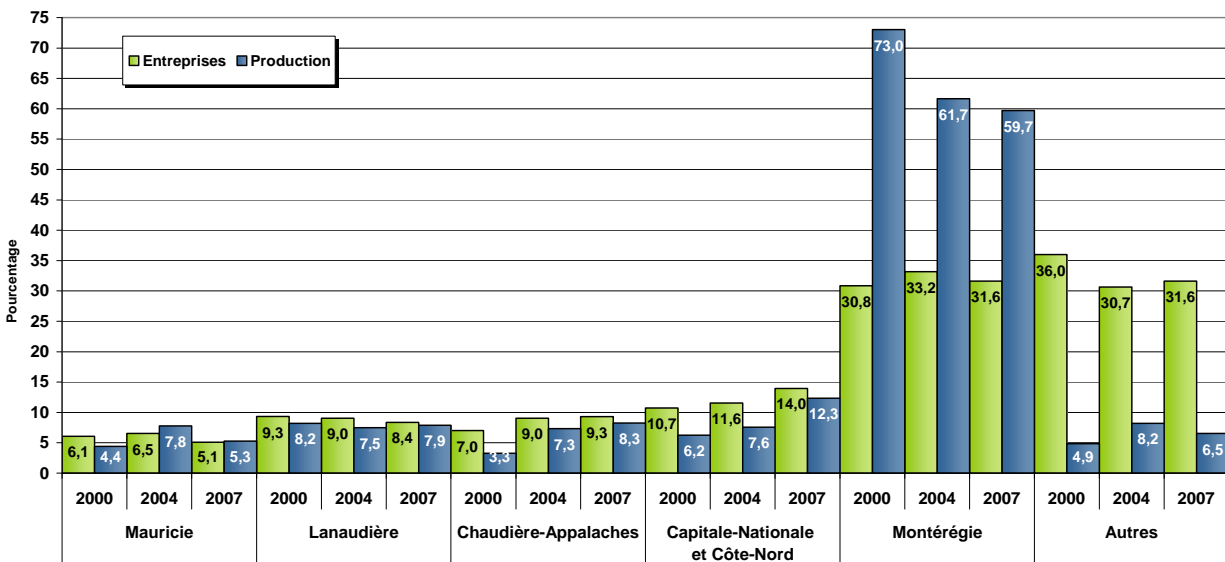
La répartition régionale⁴

En 2007, la production de dindon était concentrée principalement en Montérégie, où l'on réalisait 59,7 % de toute la production québécoise, soit 3,3 millions de dindons (figure 4.7). D'autres régions se démarquaient, mais dans une moindre mesure :

- ▶ Capitale-Nationale - Côte-Nord : 0,7 million de dindons ou 12,3 % de la production;
- ▶ Chaudière-Appalaches : 0,5 million de dindons ou 8,3 % de la production;
- ▶ Lanaudière : 0,4 million de dindons ou 7,9 % de la production;
- ▶ Mauricie : 0,3 million de dindons ou 5,3 % de la production.

Mentionnons que la diminution de la production s'est surtout fait sentir en Montérégie.

FIGURE 4.7
Production régionale de dindon au Québec



Sources : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec.
MAPAQ, Direction des politiques et analyses sectorielles.

Les quotas de production

Le nombre d'exploitants qui ont un quota de production de dindon a oscillé entre 142 en 1999 et 133 en 2009.

Tout comme dans le secteur du poulet, compte tenu des prix élevés des quotas, les administrateurs des Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) ont également décidé, au début de l'année 2010, de suspendre les transferts de quotas de dindons, à l'exception de ceux faits entre les membres de la famille immédiate.

4.2.4 Les prix payés aux producteurs du Québec et du Canada

Au Québec, les prix payés aux producteurs pour les différentes catégories de dindons sont déterminés par négociation entre les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ) et l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ) selon les dispositions de la Convention de mise en marché du dindon.

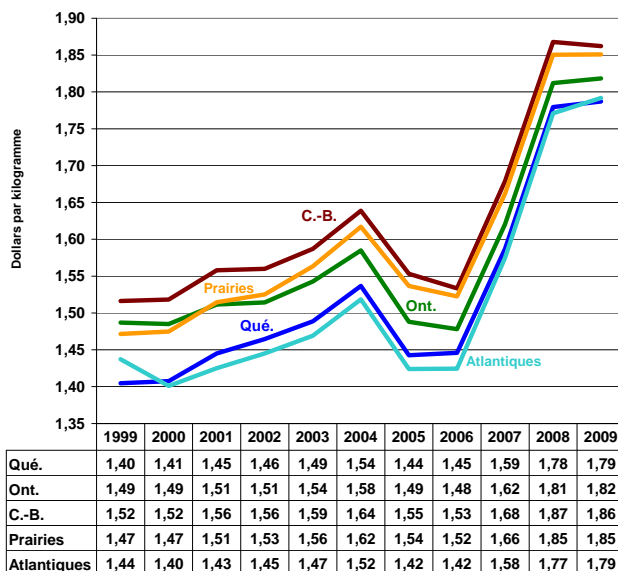
4. Les délimitations régionales utilisées pour la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec sont les mêmes que celles des régions administratives.

Les dindons à griller

Tout comme dans le cas de la compilation des prix du poulet, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a effectué des modifications dans les catégories de poids. Ainsi, pour les années 1999 à 2007, les données utilisées concernent les dindons à griller de moins de 5,4 kilogrammes, alors que pour 2008 et 2009, l'échelle de poids utilisée est celle de moins de 6,2 kilogrammes.

De 1999 à 2009, les producteurs québécois de dindon à griller ont obtenu des prix moins élevés que les producteurs ontariens, mais on observe une diminution de l'écart depuis 2006 (figure 4.8). Néanmoins, depuis 1999, les prix les plus bas sont payés aux producteurs du Québec et des provinces de l'Atlantique, alors que ce sont les producteurs de la Colombie-Britannique et des Prairies qui ont obtenu les prix les plus élevés au cours de la période étudiée. Enfin, les prix payés aux producteurs de chacune des provinces suivent la même tendance. L'augmentation importante des prix depuis 2007 s'explique notamment par la hausse du coût de l'alimentation.

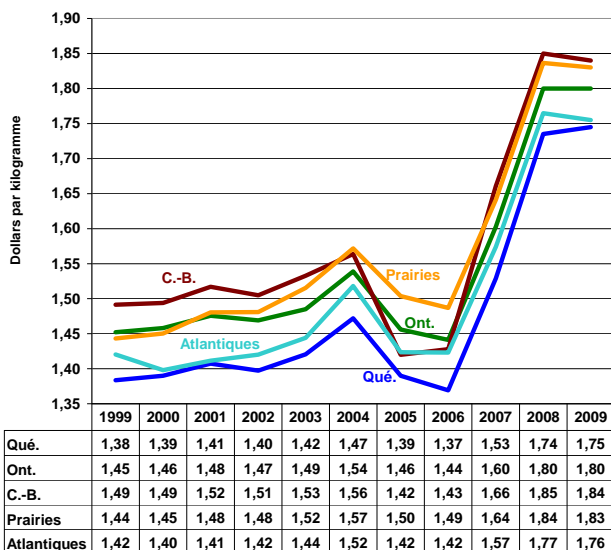
FIGURE 4.8
Prix payés aux producteurs de dindon à griller dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009



Notes : 1999 à 2007 : moins de 5,4 kg.
2008 et 2009 : moins de 6,2 kg.

Sources: AAC, Marché de la volaille.
Éleveurs de volailles du Québec.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

FIGURE 4.9
Prix payés aux producteurs de dindon femelle (race lourde) dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009



Notes : 1999 à 2007 : 5,4 à 9,0 kg.
2008 et 2009 : 6,2 à 10,8 kg*.
*Moyenne 6,2 à 8,5 kg[†] et 8,5 à 10,8 kg.

Sources : AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

Les dindons femelles (race lourde)

Agriculture et Agroalimentaire Canada a également modifié les catégories de poids pour ce type de production. De 1999 à 2007, l'échelle de poids est de 5,4 à 9,0 kilogrammes, alors que pour 2008-2009, il existe deux échelles de poids, soit de 6,2 à 8,5 kilogrammes et de 8,5 à 10,8 kilogrammes. Ainsi, pour 2008 et 2009, une moyenne de ces deux catégories de poids a été effectuée pour mieux comparer les années entre elles.

La figure 4.9 montre que les prix payés aux producteurs canadiens ont suivi la même tendance entre 1999 et 2009. Les producteurs québécois de dinde lourde ont obtenu les prix les plus bas parmi toutes les provinces, tandis que les prix les plus élevés ont été payés aux producteurs de la Colombie-Britannique. Enfin, l'augmentation des coûts de l'alimentation a aussi des répercussions sur les prix payés aux producteurs depuis 2007.

Les dindons lourds

De 1999 à 2007, la catégorie des dindons lourds englobait les oiseaux de 9,0 kilogrammes et plus. Elle correspond maintenant à deux échelles de poids, soit de 10,8 à 13,3 kilogrammes et 13,3 kilogrammes et plus. Ainsi, pour 2008 et 2009, une moyenne de ces deux catégories de poids a également été effectuée pour mieux comparer les années entre elles.

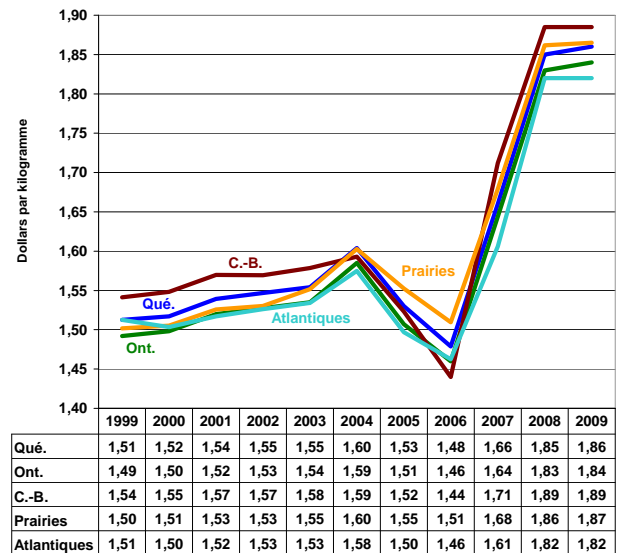
Ce sont les producteurs de la Colombie-Britannique qui ont obtenu les prix les plus élevés, à l'exception des années 2004 à 2006 (figure 4.10). Précisons néanmoins que le Québec a fait bonne figure dans cette catégorie. En effet, les prix payés aux producteurs ont été plus élevés au Québec qu'en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique au cours de la période de référence, en plus d'être supérieurs aux prix payés dans les Prairies à quelques reprises. Mentionnons également que les prix de toutes les provinces suivent la même tendance et qu'ils ont également été touchés par l'augmentation du prix de l'alimentation.

4.2.5 Les recettes monétaires

Entre 1999 et 2009, les producteurs de dindon du Québec ont vu leurs recettes monétaires augmenter de 46,7 % (figure 4.11). Pour la même période, la moyenne canadienne se situait à 49,5 %. On explique cette croissance notamment par la hausse du coût de l'alimentation et à la croissance de la production. Par ailleurs, en Ontario, en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique et dans les Prairies, les recettes monétaires se sont accrues respectivement de 57,8 % et 52,6 %, 29,3 % et 6,8 %⁵.

Quant à la part des recettes monétaires du Québec dans celles de l'ensemble du Canada, elle demeure relativement stable. En effet, elle se situait à 22,1 % en 2009, alors qu'elle était de 22,5 % en 1999. Quant à la part de l'Ontario, elle se chiffrait à 42,4 % en 1999 et à 44,8 % en 2009. La Colombie-Britannique, de son côté, a vu sa part augmenter légèrement (de 11,9 % à 12,2 %).

FIGURE 4.10
Prix payés aux producteurs de dindon lourd dans les provinces canadiennes, de 1999 à 2009



Notes : 1999 à 2007 : plus de 9,0 kg.

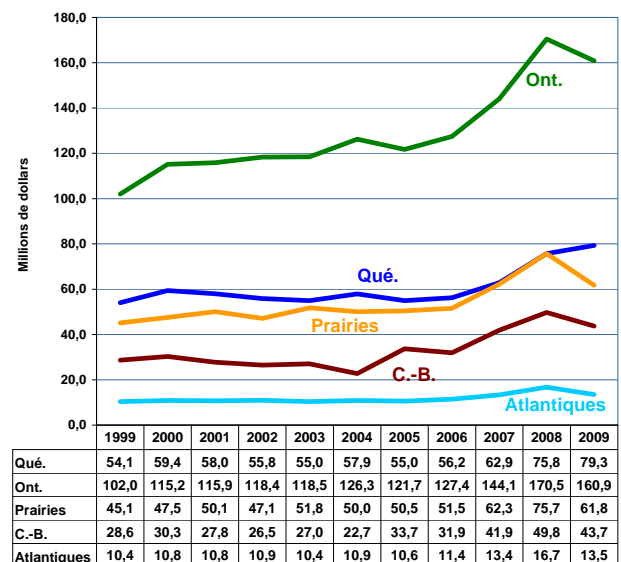
2008 et 2009 : plus de 10,8 kg*.

*Moyenne 10,8 à 13,3 kg et plus de 13,3 kg.

Sources : AAC, Marché de la volaille.

MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

FIGURE 4.11
Recettes monétaires de la production de dindon, de 1999 à 2009



Sources : Statistique Canada, Recettes monétaires agricoles (catalogue 21-011-X).

MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

5. Les calculs des variations présentés dans le texte sont effectués à partir des données réelles. Cette figure présente des données arrondies.

Finalement, les provinces de l'Atlantique, qui ont réalisé 4,3 % des recettes monétaires canadiennes en 1999, affichent en 2009 une part de 3,7 %, alors que celle des Prairies est passée de 18,8 % à 17,2 %.

4.3 ENJEUX DU CONTEXTE D'AFFAIRES DE LA PRODUCTION

4.3.1 L'agroenvironnement

4.3.1.1 Le programme Prime-Vert

La protection de l'environnement s'inscrit dans le développement durable de l'agriculture. Afin de protéger l'eau et le sol, certaines activités agricoles sont assujetties à des normes prescrites par le gouvernement du Québec. Du soutien financier est disponible pour faciliter la mise aux normes des exploitations agricoles.

Avec son programme Prime-Vert, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation vise à promouvoir et à diffuser les bonnes pratiques agricoles ainsi qu'à soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer aux lois, aux règlements et aux politiques environnementales. De plus, ce programme aide les producteurs à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

Sous certaines conditions, les entreprises du secteur de la volaille peuvent bénéficier d'une aide financière. Les statistiques issues du programme Prime-Vert entre 2005 et 2010 révèlent :

- ▶ que 162 entreprises ont utilisé le programme Prime-Vert pour construire un ouvrage de stockage des fumiers.
- ▶ que 77 entreprises ont reçu de l'aide financière en vertu du volet de réduction de la pollution diffuse.

4.3.1.2 La réglementation environnementale

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), mis à jour en 2010, encadre les activités agricoles dont le stockage des déjections animales, leur disposition et l'épandage des matières fertilisantes.

Le stockage des déjections animales

Les fumiers de volaille (poulet et dindon) sont gérés sous forme solide et ils doivent tous être entreposés dans des structures de stockage étanches. Toutefois, sous certaines conditions, il est maintenant possible de recourir à la méthode des amas, peu importe la quantité de phosphore présente dans les fumiers.

S'il entend procéder au stockage en amas dans un champ cultivé, l'exploitant qui est tenu d'établir un plan agroenvironnemental de fertilisation doit remplir certaines obligations comme :

- ▶ obtenir au préalable une recommandation d'un agronome portant sur les conditions de réalisation de l'amas;
- ▶ mandater un agronome afin qu'il vérifie chaque amas au cours de la saison de culture (l'exploitant doit conserver des rapports de l'agronome avec les constats et les recommandations pour une période minimale de cinq ans à compter de la date de leur signature et il doit fournir ces documents sur demande);

- ▶ tenir un registre de stockage et y consigner les renseignements sur la localisation de l'amas, la date du premier apport de fumier solide le constituant ainsi que celle de l'enlèvement complet de l'amas (le registre doit être conservé pendant une période minimale de cinq ans à compter de la date de l'enlèvement complet de l'amas).

Par ailleurs, à la suite du projet pilote sur les amas au champ qui s'est terminé en 2008, le MAPAQ a mis à jour le *Guide de conception des amas de fumier au champ*. Ce document est mis à la disposition des agronomes afin de les aider à déterminer les meilleures mesures à prendre pour tous les élevages impliquant une gestion solide des fumiers.

La disposition et l'épandage des matières fertilisantes

Différentes règles s'appliquent pour la valorisation ou l'élimination des déjections animales. Les élevages produisant plus de 1 600 kilogrammes de phosphore par année doivent être dotés d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Le signataire du PAEF prend en considération les conditions d'épandage prévues au REA et s'assure de faire le suivi. Un registre d'épandage consignant les informations pertinentes telles que les doses, les modes et les périodes d'épandage est obligatoire. De plus, le propriétaire de la parcelle et la personne qui cultive cette parcelle doivent conserver ce registre pendant au moins cinq ans.

Le bilan de phosphore, signé par un agronome, est exigé pour toutes les exploitations agricoles visées par le PAEF et doit être mis à jour annuellement. Il consiste à évaluer la charge de phosphore produite dans un lieu d'élevage et à préciser la manière dont ce phosphore sera disposé.

La valorisation des déjections animales peut se faire aussi par traitement. Si l'on achemine les déjections animales vers un établissement autorisé, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les traiter ou les transformer en produit utile ou encore pour les éliminer, l'exploitant agricole doit conclure une entente avec cet établissement.

4.3.1.3 Le portrait agroenvironnemental

Le portrait agroenvironnemental de l'industrie de la volaille de 1998 à 2007 montre que le bilan phosphore a fortement diminué de 1998 à 2007, passant de 103 à 52 kilogrammes de P_2O_5 /ha/année. De plus, la réalisation de PAEF, les analyses d'engrais de ferme, le taux d'utilisation de la phytase et la tenue d'un registre annuel d'épandage des matières fertilisantes contribuent à diminuer les risques de pollution diffuse par l'azote et le phosphore. Des détails sur l'évolution des pratiques culturales et de conservation de l'industrie de la volaille pour les années 1998, 2003 et 2007 sont fournis en annexe.

4.3.2 La biosécurité à la ferme

Les crises sanitaires survenues au cours des dernières années ont sensibilisé les acteurs de l'industrie avicole à la mise au point de nouveaux outils de prévention ainsi qu'à la capacité de réaction des producteurs lors de situations d'urgence. Dans ce contexte, la biosécurité est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans ce secteur de production.

La norme nationale de biosécurité pour les fermes avicoles (Canada)

Le Bureau de la biosécurité animale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a élaboré, avec ses partenaires, une norme nationale de biosécurité pour les entreprises avicoles canadiennes. Cette norme repose sur trois éléments principaux, soit la gestion de l'accès aux bâtiments, la gestion de la santé des animaux et la gestion des opérations de l'exploitation. Le secteur avicole est le premier à posséder une norme nationale de biosécurité. Un guide du producteur vient compléter cette norme et a pour objectif d'assister les producteurs dans le développement et l'application d'un programme complet de biosécurité propre à leur ferme et conforme à la norme nationale. Le secteur des fournisseurs de services aux entreprises avicoles sera également pourvu d'une norme nationale qui est actuellement en cours d'élaboration.

Le programme d'appui à la mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme (Québec)

Dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, le MAPAQ a mis sur pied le *Programme d'appui à la mise en œuvre de systèmes de biosécurité à la ferme*. Ce programme a pour objectif de soutenir financièrement la mise en place d'éléments de biosécurité à la ferme afin d'appliquer les principes énoncés dans la norme nationale, notamment l'organisation d'activités pour sensibiliser les producteurs et les acteurs du milieu aux principes de biosécurité et la modification des installations afin de rehausser la biosécurité des entreprises. Le secteur avicole fût le premier à être admissible à ce programme et le seul jusqu'en décembre 2010, moment où les secteurs bovins, ovin et caprin sont également devenus admissibles.

Le programme précédent, appelé *Initiative de biosécurité à la ferme* (IBF), a été mis en application de 2006 à 2009 par le gouvernement fédéral à la suite de l'épisode de grippe aviaire. Il a permis de soutenir financièrement treize projets permettant à l'industrie avicole de cheminer sur divers aspects essentiels de la biosécurité. Grâce à cette initiative, l'industrie a également pu se doter des outils⁶ nécessaires pour réagir en situation de crise.

4.3.3 L'industrie avicole et la gestion des urgences sanitaires

L'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles

Depuis 2004, les principaux acteurs de la filière avicole québécoise se sont dotés d'un mécanisme orienté vers la gestion des urgences sanitaires qui a conduit à l'incorporation officielle de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) en 2009. La mission de cette équipe est de surveiller et de prévenir toute incursion de maladies avicoles à déclaration obligatoire sur le territoire québécois, de concert avec les autorités gouvernementales et les autres acteurs de l'industrie avicole et, le cas échéant, de limiter la propagation et de minimiser les conséquences de ces maladies sur l'ensemble de la filière. L'EQCMA est constituée de représentants des organismes suivants :

- ▶ l'Association des abattoirs avicoles du Québec (AAAQ);
- ▶ l'Association des acheteurs de volailles du Québec (AAVQ);
- ▶ l'Association des couvoiriers du Québec (ACQ);
- ▶ l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC);
- ▶ les Éleveurs de volailles du Québec (EVQ);
- ▶ la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ);
- ▶ le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (SPOIQ).

6. Par exemple, l'élaboration d'un protocole de biosécurité, des activités de formation, la conception d'une trousse d'intervention, la réalisation de simulations et la mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence.

D'autres organismes sont reconnus à titre de partenaires réguliers, soit l'ACIA, le MAPAQ et la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Le mandat principal de l'EQCMA est de mettre en place, de façon efficace, le plan d'urgence de l'industrie avicole du Québec et d'en assurer la pérennité. En outre, l'équipe doit participer activement au développement d'outils et à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation de façon à accroître la biosécurité et les mesures de prévention dans les entreprises du secteur.

La création de l'EQCMA est une initiative unique au Canada.

4.3.4 L'antibiorésistance

La résistance aux agents antimicrobiens des bactéries d'origine animale et alimentaire préoccupe les instances sanitaires et les consommateurs. Il importe de surveiller la résistance de certaines bactéries pathogènes aux antibiotiques afin de mieux encadrer les modalités d'utilisation de ces derniers et d'éviter que les traitements d'une maladie infectieuse s'avèrent inefficaces.

Au Canada

Le *Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens* (PICRA) vise à surveiller les variations temporelles et régionales à l'échelle nationale quant à l'emploi des agents antimicrobiens et à l'émergence de la résistance bactérienne à ces derniers. Pour ce faire, dans le cadre du PICRA, on a mis en œuvre une surveillance de la salmonelle d'origine animale et humaine ainsi que de la salmonelle d'origine animale isolée à partir de spécimens prélevés à l'abattoir. Chez les volailles, la surveillance de l'antibiorésistance se fait chez les poulets et les dindons.

Au Québec

La Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments du MAPAQ administre le *Programme québécois de surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens des bactéries d'origine animale*. Ainsi, depuis 1993, le MAPAQ, en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, a mis en place une surveillance de l'antibiorésistance chez les animaux de consommation pour les espèces aviaire, bovine et porcine.

Les données recueillies⁷ permettent de dégager, chaque année, les nouvelles tendances quant à la résistance de certaines bactéries pathogènes à des agents antimicrobiens d'importance en médecine vétérinaire et en santé publique.

En 2008, un groupe de travail sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques a été formé. Présidé par le MAPAQ, il était composé de représentants de l'Union des producteurs agricoles, des associations vétérinaires et du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les 16 recommandations proposées par un sous-groupe de travail sur l'antibiorésistance, dont les activités se sont déroulées de 2002 à 2007, ont servi de référence à l'élaboration d'un plan québécois sur l'antibiorésistance. Celui-ci a été complété à la fin de l'année 2010. Les autorités du ministère étudient présentement les recommandations du groupe de travail; le plan québécois sur l'antibiorésistance sera intégré aux travaux de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux annoncée en novembre dernier.

7. Ces résultats sont disponibles sur le site Internet du MAPAQ : <http://mapaq.gouv.qc.ca/antibioresistance>.

4.3.5 Le bien-être animal

Les valeurs et les attentes sociétales sont de plus en plus élevées en matière de bien-être animal. C'est pourquoi diverses initiatives concernent cette question.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), anciennement appelée l'Office international des épizooties, regroupe 174 pays ayant comme objectif d'améliorer la santé animale dans le monde. Le chapitre 7 du Code terrestre (ou Code sanitaire pour les animaux terrestres) aborde spécialement le bien-être animal et énonce des normes concernant le transport des animaux par voies terrestres, maritimes et aériennes, l'abattage des animaux destinés à la consommation humaine ainsi que la mise à mort d'animaux pour des raisons de contrôle sanitaire. Ces normes sont mises à jour régulièrement et un projet de chapitre sur les poulets de chair fait présentement l'objet de consultations.

La Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage

En tenant compte des normes de l'OIE, divers acteurs en santé des animaux d'élevage ont élaboré la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (SNSBEAE) dans le but de guider l'industrie et les gouvernements. Cette stratégie se veut une orientation future pour le système de santé des animaux d'élevage au Canada. Elle comporte 18 volets, notamment la gestion des maladies ainsi que la surveillance et la gestion des risques.

La version définitive de la stratégie a été déposée en mars 2009. Un conseil national responsable du pilotage de cette stratégie pancanadienne a débuté ses travaux à l'automne 2010.

Le Programme de bien-être animal

Dans le cadre du Programme de salubrité des aliments à la ferme *Votre propre poulet* (PASAF), les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont conçu le Programme de soins aux animaux, qui vise à démontrer comment sont traités les oiseaux. Ce programme est basé sur le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme – Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage*, dont la plus récente version a été publiée en 2003. L'audit pour ce nouveau programme est jumelé avec celui prévu dans le cadre du PASAF.

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux fait suite au rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) et s'inscrit dans la nouvelle vision du MAPAQ « La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir ». Deux groupes de travail ont été mis en place : le premier est chargé d'analyser l'ensemble de la stratégie sur la santé et le bien-être des animaux, alors que le second doit se concentrer sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques.

La Stratégie québécoise a été annoncée à l'automne 2010. Elle vise notamment l'amélioration de la santé du cheptel par la prévention et la gestion des maladies ainsi que l'adoption de modes d'élevage améliorant de façon durable la santé et le bien-être des animaux.

CHAPITRE 5 – LA TRANSFORMATION

L'industrie de la transformation de la volaille comprend les activités d'abattage, d'éviscération et de découpe (transformation primaire), ainsi que les activités de surtransformation qui incorporent de la valeur ajoutée.

5.1 LA STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

5.1.1 Les établissements de transformation

Au Québec, en 2010, un peu plus d'une cinquantaine d'entreprises faisaient de l'abattage de volailles. De ce nombre, 20 étaient sous inspection gouvernementale (15 entreprises agréées par le gouvernement fédéral et 5 entreprises agréées par le gouvernement provincial) et effectuaient 99 % des abattages totaux du Québec. Les autres abattoirs étaient des établissements de petite taille, sans inspection permanente.

La structure du secteur de l'abattage et de la transformation de la volaille s'est passablement modifiée depuis les cinq dernières années, mais de manière moins prononcée que celle du secteur des viandes de porc et de bœuf. Deux entreprises dominent l'abattage de la volaille au Québec : Olymel s.e.c. et Exceldor. Elles abattent présentement près de 90 % des poulets du Québec et contrôlent respectivement 45 % et 42 % du marché québécois de la volaille. On compte actuellement 21 établissements qui réalisent à la fois des activités d'abattage et de surtransformation de la volaille au Québec. Mentionnons aussi deux autres entreprises d'importance au Québec, Volaille Giannone et Unidindon. Cette dernière appartient à Olymel s.e.c. et à Exceldor, qui se sont associées pour former une entreprise spécialisée exclusivement dans l'abattage de dindon. Olymel s.e.c. et Exceldor possèdent également Volaille Giannone, qui abat et transforme environ 175 000 poulets par semaine.

Olymel s.e.c. œuvre dans le domaine de l'abattage, de la transformation et de la distribution des viandes de porc et de la volaille, avec des installations au Québec, en Ontario et en Alberta. L'entreprise emploie plus de 10 000 personnes. Son chiffre d'affaires était de plus de 2 milliards de dollars en 2009, avec une capacité d'abattage et de transformation de 160 000 porcs et de 1,7 million de volailles par semaine. Elle commercialise ses produits principalement sous les marques Olymel, Lafleur et Flamingo. L'abattage de poulet se fait dans deux usines situées à Berthierville et à Saint-Damase et diverses opérations de transformation de volailles sont aussi réalisées dans d'autres usines situées à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Iberville, à Sainte-Rosalie et à Brampton, en Ontario.

Quant à Exceldor, il s'agit d'une coopérative qui regroupe 242 membres éleveurs. En 2009, son chiffre d'affaires était de 378 millions de dollars et ses effectifs totalisaient 835 personnes. Cette entreprise abat environ un million de poulets par semaine dans ses deux usines de transformation situées à Saint-Damase et à Saint-Anselme.

Enfin, l'abattage de dindon est effectué dans les installations d'Unidindon, appartenant à Olymel s.e.c. et Exceldor, à Saint-Jean-Baptiste.

Les établissements d'abattage sont situés dans les régions à forte densité de production. C'est dans Lanaudière et en Montérégie que l'on abat près de 70 % du volume de poulet produit au Québec.

5.1.2 Les abattages

Le volume des abattages de poulet et de dindon a varié notamment en fonction des fluctuations de la production des éleveurs. Au Québec, il est passé de 263,4 millions de kilogrammes (poids éviscéré) en 1999 à un peu plus de 324 millions de kilogrammes en 2009, une croissance annuelle moyenne de 1,9 % (tableau 5.1). Durant cette période, la part du Québec dans le volume de poulet abattu au Canada est demeurée stable autour de 27 %, avec des volumes allant de 229 à plus de 284 millions de kilogrammes. Pour le dindon, le volume des abattages a varié entre 34,4 et 40,0 millions de kilogrammes de 1999 à 2009, ce qui représente entre 22,0 % et 24,7 % du volume de dindon abattu au Canada.

TABLEAU 5.1
Abattage de poulet et de dindon au Québec,
de 1999 à 2009

Année	Poulet		Dindon		Total	Part du Québec
	- Millions de kg -	- % -	- Millions de kg -	- % -		
1999	229,0	27,3	34,4	24,7	263,4	26,9
2000	234,5	26,8	37,5	24,6	271,9	26,5
2001	248,0	26,7	35,9	24,2	283,9	26,4
2002	265,7	28,6	34,9	24,0	300,6	28,0
2003	253,2	27,3	34,6	23,3	287,7	26,7
2004	265,3	28,1	34,6	24,0	300,0	27,6
2005	263,8	27,1	34,7	22,4	298,4	26,4
2006	267,3	27,6	35,7	22,0	303,0	26,8
2007	277,4	27,7	36,6	21,6	314,0	26,8
2008	282,8	27,9	38,9	21,8	321,8	27,0
2009	284,4	28,2	40,0	24,1	324,3	27,6

Sources : AAC, Marché de la volaille.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

5.1.3 La surtransformation

Au Québec, environ 140 établissements de tailles variables effectuent de la surtransformation de volaille. Le plus important d'entre eux, Olymel s.e.c., exerce cette activité dans deux usines situées à Sainte-Rosalie en Montérégie. L'entreprise fabrique une large gamme de produits cuits à base de poulet et de dindon tels que des croquettes, des bâtonnets, des pépites, des charcuteries, etc. Enfin, elle possède aussi une usine à Brampton en Ontario.

Une autre importante entreprise de surtransformation, Maxi Canada inc., est une filiale de la firme américaine d'investissement Lake Pacific Partners. Située à Saint-Lin-Laurentides, dans la région de Lanaudière, elle fabrique entre autres des croquettes de poulet, du poulet pané et d'autres aliments surgelés à base de morceaux de volailles. Parmi les autres surtransformateurs d'importance, mentionnons Les Aliments Wong Wing inc., un grand fabricant de mets chinois préparés, le Groupe Desco, Distribution La Préférence Division de 2749173 Canada inc., Aliments Skoulakis Foods inc., Ouimet-Cordon Bleu inc. et Aliments Martel inc.

Les données de marché concernant les produits surtransformés de la volaille sont pour la plupart intégrées dans les données sur les mets préparés ou congelés. Cette dernière catégorie est devenue très importante aujourd'hui, en raison du mode de vie des Québécois. En effet, la demande pour les produits alimentaires préparés ou congelés évolue en fonction des changements observés dans la société, tels que le vieillissement de la population ou la modification des habitudes alimentaires. L'évolution du marché influence beaucoup les achats des grands distributeurs et des détaillants. Ainsi, les transformateurs doivent constamment créer des produits qui répondent à cette demande.

Le marché canadien des plats cuisinés (qui comprend les plats congelés, réfrigérés, déshydratés et en conserve) a donc connu un essor considérable au cours des dernières années. Alimenté par la demande pour des mets prêts-à-manger, il a progressé d'environ 26 % depuis 2002 pour atteindre plus de 3,6 milliards de dollars en 2007¹.

1. Euromonitor International, 2008.

Le développement de solutions repas bonnes pour la santé, facilement transportables, de première qualité, biologiques et à saveur ethnique continuera de contribuer à la croissance de ce segment de marché. Ainsi, le goût des consommateurs pour les mets prêts à l'emploi, jumelé au désir de manger plus sainement, favorise l'incorporation de la volaille dans les mets préparés, celle-ci étant reconnue pour sa faible teneur en matières grasses et sa haute teneur en protéines.

Un volume important de produits surtransformés de volaille est constitué d'aliments dont la demande est saisonnière, comme les ailes de poulet, le dindon entier ou les produits pour faire des grillades (tournedos de poulet, souvlakis, etc.). Cela oblige les transformateurs à adapter leurs méthodes de production et de stockage en conséquence.

5.2 LES DÉFIS ET LA TENDANCE DANS LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION

5.2.1 Le contexte international affectant la compétitivité

Les entreprises du secteur de la transformation des viandes et de la volaille au Québec doivent, depuis quelques années, composer avec différentes contraintes, telles que la concentration des acteurs de l'industrie, les fermetures d'usines, les règles du commerce international, les crises sanitaires et le marché du travail en évolution. Ainsi, pour demeurer compétitives sur le marché intérieur et sur celui de l'exportation, les entreprises doivent pouvoir s'adapter à ces changements. Évoluant dans un contexte de gestion de l'offre, le secteur de la volaille est théoriquement moins exposé à la concurrence internationale. Par contre, des multinationales occupent des parts de marché croissantes sur la scène mondiale et pourraient concurrencer les produits québécois, malgré les tarifs imposés à l'importation. Le Brésil, qui a réussi à pénétrer le marché canadien, est un pays actif sur les marchés internationaux. Depuis que le Canada a reconnu le système d'inspection des viandes du Brésil, près de 25 %² des importations canadiennes de découpes de poulet proviennent de ce pays. Jusque-là, tout ce segment de marché était occupé par les Américains.

Au cours de l'année 2008, la volatilité sur les marchés des commodités a eu une incidence sur la chaîne alimentaire nord-américaine. Le prix de certaines denrées alimentaires a fortement augmenté, en particulier celui des céréales et des huiles végétales, ce qui a influencé directement le prix du poulet vivant. Cette situation, qui se poursuivait toujours en 2010, nuit à la rentabilité des entreprises en augmentant le coût de leurs approvisionnements en volaille.

L'évolution de la concurrence sur la scène internationale de l'industrie de la volaille apparaît comme un sujet préoccupant pour les industriels québécois qui sont actifs dans l'abattage et la transformation de la volaille. Plus précisément, ils se questionnent sur leur capacité à concurrencer les autres acteurs du marché, s'il y avait un assouplissement des règles de commerce international permettant à des produits de l'extérieur de pénétrer plus facilement le marché québécois, tel qu'évoqué à la section 1.3.2 du chapitre 1.

5.2.2 Quelques enjeux liés à la main-d'œuvre au Québec

Les difficultés de recrutement sont bien présentes dans l'industrie de la transformation de la volaille. À la demande du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire, le Groupe AGÉCO a réalisé un rapport³ qui fait état des principales contraintes rencontrées par les entreprises de cette industrie.

2. USDA, Foreign Agriculture Service, Canada Agricultural Situation This Week in Canada Agriculture, Issue 21, 2006.

3. Le rapport *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre dans les entreprises d'abattage et de transformation des viandes et de la volaille* a été publié en 2004, puis mis à jour en 2008.

Le problème de main-d'œuvre est criant dans l'industrie puisque les trois quarts des entreprises ayant participé à l'étude en 2008 ont indiqué qu'elles éprouvent des difficultés d'embauche. La principale cause du problème est la difficulté physique que ce travail exige. Les conditions financières, dont les échelles salariales, constituent également un facteur déterminant dans la rétention de la main-d'œuvre. Par conséquent, les entreprises doivent proposer des conditions concurrentielles afin de conserver leur personnel.

Bien que des correctifs aient été apportés au cours des dernières années, notamment l'implantation d'un système de rotation des postes dans plusieurs entreprises, la pénurie de main-d'œuvre se fait encore sentir et a des répercussions financières pour les transformateurs. Parmi celles-ci, mentionnons les heures supplémentaires, l'obligation de réduire la production et le renoncement à des opportunités d'affaires.

5.2.3 Les enjeux sanitaires et de certification

Le secteur de la transformation de la volaille est interpellé par des enjeux sanitaires tels la salubrité et la traçabilité. À cet effet, la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, lancée en septembre 2009, vise notamment à soutenir les efforts des entreprises dans leur processus de fabrication de produits de qualité.

L'épisode de grippe aviaire qui s'est déclarée à la fin de l'année 2003 a démontré les conséquences majeures d'une crise sanitaire sur une filière à l'échelle planétaire. Bien que les conséquences sur le commerce aient été négligeables pour le Québec et le Canada, à l'exception de la Colombie-Britannique, la menace de la grippe aviaire a néanmoins impliqué d'importantes modifications des façons de faire (notamment l'élevage en confinement) et la mise en place de plans d'urgence.

Enfin, le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui tient compte des principes HACCP⁴ reconnus au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, est une exigence réglementaire qui s'applique aux entreprises de transformation de la viande qui désirent faire de l'exportation. Le référentiel de qualité HACCP est de plus en plus exigé par les grandes chaînes alimentaires. Il constitue même une obligation pour tout transformateur de viandes qui souhaite figurer sur la liste des fournisseurs de Loblaw, de Sobeys ou de Metro pour que ces produits soient distribués au Canada.

5.2.4 L'innovation dans le secteur de la transformation de la volaille

L'industrie de la volaille doit innover comme tous les autres secteurs industriels si elle veut demeurer compétitive. En matière d'innovation, ce qui différencie l'industrie de la transformation alimentaire des autres secteurs, c'est le nombre élevé de lancements annuels de produits et la durée de vie qui est relativement courte.

Par ailleurs, les entreprises font de la recherche et développement sur plusieurs produits à la fois, ce qui engendre des coûts supplémentaires. Citons, par exemple, la mise au point d'un nouveau procédé de conservation sans nitrites, la réduction du sodium et de la teneur en gras saturé dans certains produits ou la conception de nouveaux équipements qui sont munis de la vision artificielle et qui permettent l'automatisation de tâches manuelles.

4. Analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (Hazard analysis critical control points).

Dans le domaine de l'innovation, certains enjeux majeurs sont liés à l'environnement : les usines de transformation de la volaille sont de grandes consommatrices d'eau et, par le fait même, de grandes productrices de rejets, tels que les effluents et les boues. Ces entreprises misent de plus en plus sur la valorisation de ces résidus, en les utilisant comme biomasse pour la production d'énergie ou la fabrication de bioproduits. On effectue également des recherches sur l'amélioration des procédés pour diminuer la consommation d'eau, par exemple en utilisant l'ozone comme agent bactéricide.

CHAPITRE 6 – LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La conscientisation accrue des consommateurs et les préoccupations de l'industrie avicole, notamment en matière d'environnement, de salubrité et d'innocuité poussent les producteurs agricoles à améliorer constamment leurs techniques de production. La recherche et développement ainsi que le transfert technologique constituent donc des outils essentiels en ce sens. Les Éleveurs de volailles du Québec et ses partenaires de l'industrie sont actifs dans ce domaine et collaborent à de nombreux projets.

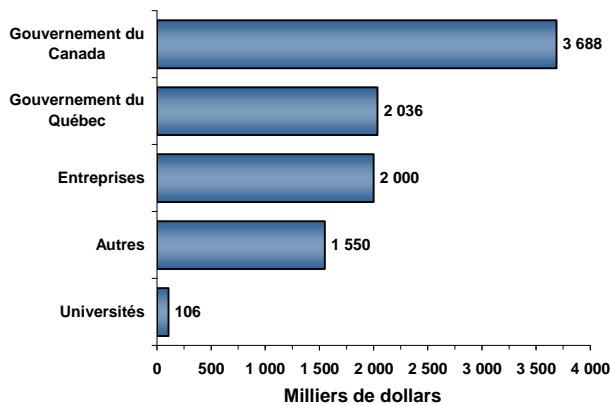
6.1 L'ÉVOLUTION DES EFFORTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au Québec, des activités de recherche et développement en aviculture sont réalisées dans plusieurs universités. Les principaux projets de recherche dans le secteur avicole sont présentés en annexe. Les universités qui les ont réalisés ainsi que les organismes qui ont contribué au financement y sont également indiqués.

De 1998 à 2007, le financement de la recherche et développement par les universités québécoises dans le secteur de la volaille provenait surtout des gouvernements fédéral et provincial et des entreprises privées. Durant cette période, une cinquantaine de projets de recherche universitaire ont bénéficié d'un investissement total de près de 9,4 millions de dollars.

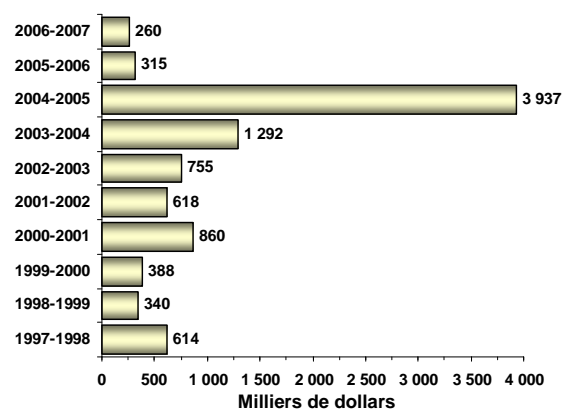
La figure 6.1 fait état des sommes accordées par les différentes catégories d'organismes subventionnaires alors que la figure 6.2 montre les montants totaux investis entre 1998 et 2007. Mentionnons que le gouvernement fédéral (Fondation canadienne pour l'innovation), le gouvernement provincial (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport) et l'Université McGill ont alloué près de 3,5 millions de dollars en 2004-2005 pour la création du Centre de recherche pour la volaille.

FIGURE 6.1
Provenance des sommes investies en R&D
dans le secteur avicole dans les universités québécoises,
de 1998 à 2007



Sources : Expertise Recherche Québec (MDEIE);
Système d'information sur la recherche universitaire (MELS);
MAPAQ, Direction du développement et des initiatives économiques.

FIGURE 6.2
Sommes investies en R&D dans le secteur avicole
dans les universités québécoises,
de 1997-1998 à 2006-2007



Sources : Expertise Recherche Québec (MDEIE);
Système d'information sur la recherche universitaire (MELS);
MAPAQ, Direction du développement et des initiatives économiques.

Au cours des dernières années, Les Éleveurs de volailles du Québec ont soutenu financièrement la recherche par le biais de la Chaire en recherche avicole de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, du Centre de recherche pour la volaille des universités de Montréal et McGill et de la Chaire en analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective de l'Université Laval.

La Chaire de recherche avicole et le Centre de recherche pour la volaille ont contribué à l'acquisition d'une expertise scientifique dans le secteur de la volaille. Cette expertise est mise à contribution dans différents projets de recherche, notamment dans le projet présenté à la section 6.2 portant sur l'utilisation des antibiotiques. Quant à la Chaire d'analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective, elle soutient les étudiants diplômés de deuxième et troisième cycle qui font de la recherche sur les politiques agricoles et la mise en marché collective, notamment sur leurs rôles et leurs effets sur le développement du secteur agricole et agroalimentaire au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

6.2 QUELQUES PROJETS DE RECHERCHE RÉALISÉS OU EN COURS DE RÉALISATION

► *L'utilisation des antibiotiques*

La conscientisation à l'égard de la résistance aux antibiotiques pousse les chercheurs et l'industrie à trouver des solutions de rechange à leur utilisation. Jusqu'à présent, différents produits et diverses techniques de remplacement ont été testés afin d'élever des poulets sans antibiotiques. Ces essais ont donné des résultats variables et démontrent la nécessité d'apporter des changements dans la gestion des élevages.

Un projet a débuté en 2009 pour mettre au point un poulet de chair élevé sans antibiotiques. Le principal objectif est de trouver de meilleures techniques d'élevage et des produits de rechange plus efficaces afin de produire des poulets sans antibiotiques à moindre coût. Ainsi, dans un premier temps, le projet prévoit la compilation et l'analyse des résultats des essais antérieurs. Dans un deuxième temps, des fermes pilotes expérimenteront, selon un cahier des charges, des techniques d'élevage, un vaccin et des produits pour remplacer les antibiotiques.

► *L'alimentation et l'environnement*

Depuis quelques années, les consommateurs portent un intérêt grandissant aux méthodes de production et à leurs effets sur la qualité des aliments. Dans le secteur avicole, certains consommateurs demandent du poulet nourri uniquement avec du grain sans produits d'origine animale.

Un projet qui s'est terminé en février 2010 a évalué la possibilité de répondre à cette demande tout en assurant la rentabilité économique d'une telle pratique. Les résultats indiquent que ce type d'alimentation a eu peu d'incidence sur les performances zootechniques et le rendement en viande. Ainsi, on a notamment pu conclure qu'une alimentation entièrement végétale n'a pas d'effet sur les coûts énergétiques puisque la litière des poulets nourris au grain végétal n'était pas plus humide que celle des poulets recevant une alimentation conventionnelle. Aussi, l'ajout de phytase dans les rations a permis de diminuer de 20 % les rejets de phosphore dans la litière.

► **Les études économiques**

Réalisée en 2005 par le Groupe AGÉCO, puis mise à jour en 2009, une étude intitulée *Analyse comparée de la performance des systèmes de régulation du secteur avicole, Canada, États-Unis, France, Australie*, a dressé un portrait de la performance économique et sociale des secteurs des œufs de consommation et du poulet pour chacun de ces pays. Les prix payés aux producteurs, les volumes de production, la consommation par habitant, les prix à la consommation et les impacts environnementaux ont, entre autres, été évalués. Cette étude en arrive à la conclusion que : « Au total, la performance du système canadien de gestion de l'offre dans les secteurs du poulet et des œufs soutient très bien la comparaison avec les systèmes de régulation des trois autres pays analysés. »¹

6.3 LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

Le transfert technologique désigne des travaux qui consistent à transformer une technologie, une connaissance ou une information non exploitée en une pratique que les entreprises peuvent utiliser pour générer de nouveaux produits ou procédés. Au Québec, on compte 40 centres collégiaux de transfert technologique, dont 5 qui sont à l'œuvre dans le domaine de l'agroalimentaire.

Au cours des dernières années, ces centres ont mené des projets liés à la volaille, principalement dans le domaine de la transformation alimentaire. Leurs travaux ont notamment porté sur la vérification des procédés de cuisson et de la durée de conservation, sur la valorisation des sous-produits, sur l'évaluation du potentiel de certains ingrédients alimentaires, sur l'étiquetage et sur les valeurs nutritives.

1. Groupe AGÉCO, *Analyse comparée de la performance des systèmes de régulation du secteur avicole, Canada, États-Unis, France et Australie*, juillet 2009, p. 32

CHAPITRE 7 – LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE

7.1 LES INDICATEURS DE LA COMPÉTITIVITÉ

Une bonne compétitivité se manifeste par des performances comparables à celles des concurrents, notamment par la capacité de maintenir et même d'améliorer sa position concurrentielle. L'industrie québécoise de la volaille évolue dans un marché qui regroupe l'ensemble des viandes commercialisées au Canada et qui est caractérisé par une baisse de la consommation de viande par personne depuis dix ans.

Afin de demeurer concurrentielle, l'industrie de la volaille doit constamment relever des défis. À cet effet, les entreprises peuvent contrôler certaines variables, notamment les efforts en recherche et développement, le niveau des inventaires, la valeur ajoutée, la rationalisation des opérations et la collaboration entre les divers maillons de l'industrie. Par contre, elles sont tributaires d'autres éléments incontrôlables telles que la variation du taux de change, les taux d'intérêt, l'impact des changements des cadres réglementaires nationaux et internationaux, etc.

Ainsi, la compétitivité d'une entreprise peut être mesurée à partir de nombreux facteurs. Ce chapitre présente certains indicateurs de la compétitivité, soit les parts de marché, la rentabilité, les prix et les marges bénéficiaires qui permettront d'évaluer si l'industrie de la volaille est demeurée compétitive lorsque l'on compare les périodes 2004-2009 et 1999-2004.

7.2 LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA PRODUCTION DE LA VOLAILLE

Les parts de marché de la production de poulet et de dindon

Étant donné la faible activité du commerce extérieur dans le secteur du poulet et du dindon vivant, on peut étudier l'évolution des parts de marché canadien que les producteurs de chacune des provinces possèdent à partir des recettes monétaires canadiennes. Ces recettes illustrent essentiellement les allocations de production accordées dans le cadre de la gestion de l'offre. Mentionnons toutefois que le prix de la volaille évolue quelque peu différemment d'une province à l'autre.

TABLEAU 7.1
Parts de marché de certaines provinces
canadiennes (recettes monétaires)

Périodes	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	Autres provinces
	– % –			
	Poulet			
1999-2004	15,4	32,6	28,0	24,1
2004-2009	15,7	32,6	27,0	24,7
	Dindon			
1999-2004	10,5	44,7	21,9	22,9
2004-2009	11,7	45,1	20,5	22,6

Sources : Statistique Canada, Recettes monétaires agricoles (catalogue 21-011-X).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

On observe, au tableau 7.1, que la part de marché de chacune des provinces est demeurée relativement la même entre 2004-2009 et 1999-2004. Le Québec est la seule province qui a vu sa part diminuer, passant de 28,0 % à 27,0 %. Ces légères fluctuations sont attribuables principalement aux mécanismes de répartition de la production (section 4.1.1 du chapitre 4) qui prévalaient au début de la période et qui ont favorisé les provinces de l'Ouest. Depuis les dernières modifications à l'Accord fédéral-provincial (section 1.2 du chapitre 1), les parts des provinces se sont stabilisés.

La rentabilité de la production de poulet et de dindon

La rentabilité médiane des entreprises canadiennes spécialisées en production de volaille peut être mesurée en utilisant certains indicateurs financiers, notamment la marge bénéficiaire avant impôts et le rendement des capitaux propres, évalués à leur valeur comptable. La rentabilité médiane permet de mesurer le pourcentage d'entreprises qui se trouvent exactement au milieu de l'ensemble de toutes les entreprises¹.

Le tableau 7.2 présente la performance des producteurs de poulet et de dindon pour la période comprise entre 2004 et 2008. Selon ces résultats, la rentabilité médiane des entreprises québécoises est, dans la plupart des cas, supérieure à celle des autres provinces.

Par exemple, pour ce qui est de la marge bénéficiaire avant impôts des producteurs québécois de poulet, 50 % d'entre eux ont obtenu une rentabilité supérieure à 11,5 % comparativement à 9,1 % et à 7,8 % pour les producteurs de l'Ontario et de la Colombie-Britannique respectivement.

Par ailleurs, il est intéressant d'analyser comment les entreprises québécoises se démarquent de celles de l'Ontario en utilisant d'autres strates que la médiane. Les résultats révèlent, pour la marge bénéficiaire avant impôts, que plusieurs exploitations québécoises de poulet ont une très bonne rentabilité.

- ▶ Le groupe de tête, c'est-à-dire 25 % des entreprises québécoises les plus efficaces, affiche une rentabilité supérieure à 28,3 % comparativement à plus de 19,0 % pour les entreprises ontariennes.
- ▶ Le groupe de queue, soit 25 % des entreprises québécoises les moins performantes, obtient une rentabilité inférieure à 6,6 % par rapport à moins de 1,9 % pour les entreprises ontariennes.

En ce qui concerne la rentabilité médiane des entreprises de dindon, elle est plus basse au Québec (12,6 %) qu'en Ontario (16,5 %) et en Colombie-Britannique (14,1 %) quant au rendement des capitaux propres (tableau 7.2). Bien qu'ils enregistrent de moins bonnes performances que ceux des autres provinces, les producteurs québécois de dindon affichent néanmoins des rentabilités plus qu'appréciables et même supérieures à d'autres secteurs d'activités agricoles. En effet, la rentabilité médiane des exploitations québécoises spécialisées dans le lait, le porc et le maïs se situe, pour la même période de 2004 à 2008, respectivement à 12,0 %, 6,7 % et 8,7 %.

Les prix aux producteurs de volaille

L'évolution des prix permet d'évaluer principalement deux facteurs :

- ▶ Les prix au Québec par rapport à ceux dans les autres provinces productrices.
- ▶ Le comportement des prix de la volaille par rapport aux prix des autres viandes (produits substitués).

TABLEAU 7.2
Rentabilité médiane de la production
de volaille, de 2004 à 2008

	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
- % -			
Marge bénéficiaire avant impôts			
Poulet	7,8	9,1	11,5
Dindon	12,2	9,2	10,4
Rendement des capitaux propres			
Poulet	11,6	8,1	14,8
Dindon	14,1	16,5	12,6

Sources : Statistique Canada, Indicateurs de performance financière des entreprises canadiennes (catalogue 61-224-XCB).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

1. Entreprises incorporées qui remettent une déclaration de revenus à Revenu Canada.

Comme le montre le tableau 7.3, les prix du poulet à griller vendu par les producteurs québécois ont progressé d'un peu plus de 9 % entre 2004-2009 et 1999-2004. Cette augmentation a été similaire en Ontario, mais légèrement inférieure en Colombie-Britannique. À titre de comparaison, si l'on tient compte de l'évolution du taux de change, on constate que les prix américains ont régressé de 6,8 % au cours de la même période de référence.

TABLEAU 7.3
Prix moyens et progression des prix du poulet à griller

	Prix moyens Période 1999-2004	Prix moyens Période 2004-2009	Progression entre les périodes
	– \$/kg, poids vivant–		– % –
Colombie-Britannique	1,19	1,32	10,9
Ontario	1,17	1,28	9,4
Québec	1,17	1,28	9,4
États-Unis ¹	1,18	1,10	-6,8

¹ En dollars canadiens.

Sources : Producteurs de poulet du Canada, Livrets des données sur le poulet.
U.S. Department of Labor.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

Le prix de la volaille par rapport à celui des autres viandes

Les prix du poulet et du dindon produits au Québec ont connu une hausse respective de 8,6 % et de 7,0 % entre 2004-2009 et 1999-2004, alors qu'on observe une tendance opposée dans le secteur des viandes rouges (tableau 7.4). En effet, on enregistre une baisse de prix de 9,9 % pour le porc et de 7,0 % pour le bouvillon. Ces différences de prix pourraient entraîner une perte de compétitivité des viandes blanches à l'avantage des autres viandes. Notons que cette situation n'est pas unique au Québec et qu'elle est généralisée à travers le Canada.

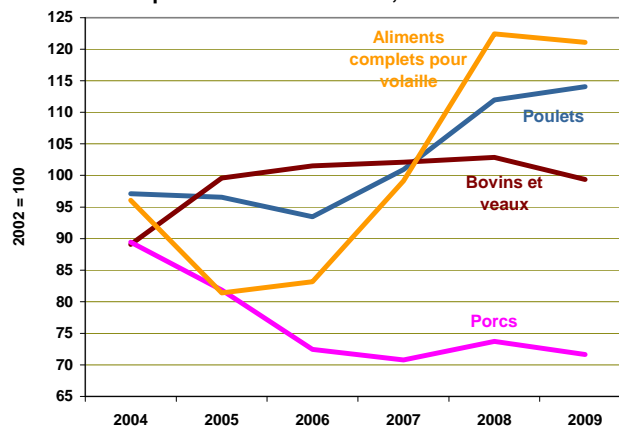
TABLEAU 7.4
Progression des prix de certaines viandes au Québec, 2004-2009 / 1999-2004

Poulet	Dindon	Porc	Bouvillon
– % –			
8,6	7,0	-9,9	-7,0

Sources : Statistique Canada, Prix des produits agricoles (tableau 002-0043).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

L'évolution des prix du porc et des bovins de boucherie au Québec et au Canada est largement influencée par les conditions qui prévalent sur les scènes nord-américaine et mondiale; or il y a eu des surplus structurels de viandes rouges sur le continent. Dans le cas du porc, ce déséquilibre de l'offre a commencé en 2005 et persiste encore. Du côté des viandes bovines, les surplus ont fait chuter les prix à partir de 2006 jusqu'en 2008 pour le bovin de boucherie et de 2007 à 2009 pour le veau de grain. Quant aux prix du poulet au Canada, la figure 7.1 montre qu'il semble varier surtout en fonction de l'évolution des prix de l'alimentation animale.

FIGURE 7.1
Indices des prix des animaux et des aliments pour volaille au Canada, de 2004 à 2009



Sources : Statistique Canada, Indices des prix de l'industrie (catalogue 62-011-X).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

7.3 LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DE VOLAILLE

Les usines québécoises de transformation de volaille se sont démarquées au cours des dernières années par des marges bénéficiaires relativement intéressantes. Cependant, on note, malgré une hausse des exportations de leurs produits, une perte de parts de marché à l'échelle canadienne et une plus faible valeur ajoutée moyenne par volaille achetée.

Par ailleurs, les prix que les usines canadiennes de transformation de la volaille obtiennent pour leurs produits ont tendance à progresser plus vite que les prix des produits des usines de viandes rouges.

Les parts de marché dans le secteur de la transformation

Au cours de la période 2004-2009, les entreprises québécoises de transformation de la volaille ont perdu 3,5 % de leurs parts de marché² sur l'échiquier canadien en regard de la période 1999-2004, au profit de l'Ontario et des autres provinces, essentiellement les provinces de l'Ouest (tableau 7.5). Les importateurs de volaille ont, quant à eux, maintenu leur part de marché. Par contre, on doit signaler que les usines du Québec ont repris en partie leurs parts de marché en 2009 puisqu'elles se situaient à 19,0 %.

La perte de parts de marché des usines du Québec en 2004-2009 peut s'expliquer en partie par le fait que plus de produits de volaille québécois sont vendus à l'étranger et que ces exportations ont crû plus rapidement au Québec que dans les autres provinces (figure 7.2).

La rentabilité dans le secteur de la transformation

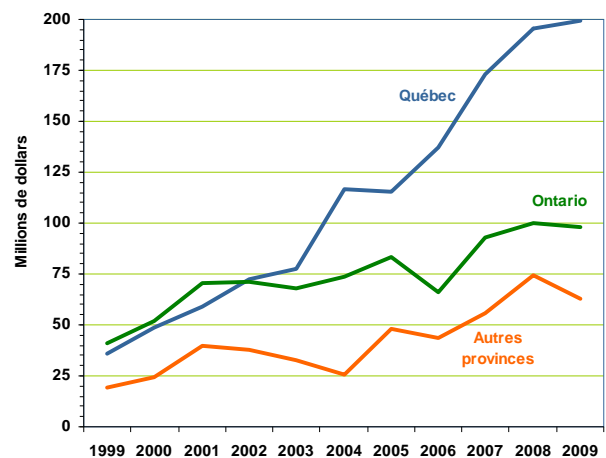
Les plus récentes données concernant les usines de transformation spécialisées en produits de la volaille montrent, pour la période 2004-2008³, que les usines du Québec (4,8 %) ont dégagé des marges bénéficiaires avant impôts (nettes des amortissements) supérieures à celles de l'Ontario (1,3 %) et du Canada dans son ensemble (2,9 %) (tableau 7.6). Une marge bénéficiaire supérieure à la moyenne des autres provinces est un bon indicateur de la compétitivité.

TABLEAU 7.5
Parts de marché des transformateurs de volaille et des importateurs sur le marché canadien

Périodes	Québec	Ontario	Autres provinces	Importateurs
	- % -			
1999-2004	20,1	39,1	32,7	8,2
2004-2009	16,6	40,7	34,3	8,4

Sources : Statistique Canada, Ventes pour les industries manufacturières (tableau 304-0015).
Industrie Canada, Données sur le commerce en direct.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

FIGURE 7.2
Exportations des produits de volaille, de 1999 à 2009



Sources : Industrie Canada, Données sur le commerce en direct.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

2. Les parts du marché canadien que les transformateurs d'une province possèdent correspondent aux livraisons des usines de ces diverses provinces moins leurs exportations à l'étranger, sur le total des ventes de produits de volailles sur le marché canadien (les livraisons des usines canadiennes, moins les exportations canadiennes, plus les importations de l'étranger).

3. Les données pour 2009 n'étaient pas disponibles au moment de l'analyse.

Cependant, les données indiquent aussi que les usines du Québec ajoutent moins de valeur ajoutée à la volaille et aux autres fournitures qui entrent dans les usines que celles de l'Ontario. La valeur ajoutée est un indicateur économique qui permet à l'entreprise d'accroître sa productivité et sa marge bénéficiaire par une meilleure différenciation du produit comparativement à un produit dit « de masse ».

TABLEAU 7.6
Indicateurs de performance des transformateurs
québécois de volaille, de 2004 à 2008

	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	Autres provinces	Canada
	- % -				- % -
Marge bénéficiaire avant impôts	5,0	1,3	4,8	3,3	2,9
	- En dollars -				- En dollars -
Valeur ajoutée en transformation par dollar d'achats des transformateurs en matières premières et fournitures	0,39	0,49	0,42	0,41	0,45
Valeur ajoutée en transformation par dollar en production de volaille	0,77	1,17	0,58	0,58	0,81

Sources : Statistique Canada, Statistiques principales des industries manufacturières (tableau 301-0006) et Recettes monétaires agricoles (catalogue 21-011-X).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

Si l'on compare la situation québécoise à celle de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, la plus faible valeur ajoutée en transformation au Québec devient encore plus évidente lorsqu'elle est étudiée par dollar en production de volaille (recettes monétaires) au Québec. L'important écart entre le Québec et l'Ontario pourrait s'expliquer par le plus grand nombre d'entreprises dans le secteur de la seconde transformation en Ontario et par le fait que la bonne rentabilité des usines québécoises, en ce qui a trait à la marge bénéficiaire avant impôts, a été atteinte en fabriquant, de façon générale, des produits ayant une moins grande valeur ajoutée.

Les indices des prix de gros des produits vendus par les transformateurs

Il n'y a pas de données spécifiques sur les prix des produits qui proviennent uniquement des usines du Québec. Cependant, les données canadiennes sur les indices de prix de gros donnent un bon aperçu de ce que pourrait représenter l'évolution des prix pour les usines québécoises, puisque la scène concurrentielle canadienne forme un tout.

L'indice des prix de gros des produits vendus par les usines canadiennes d'abattage et de transformation de volaille a connu une progression très modérée au cours des dernières années. En effet, pendant la période 2004-2009, la moyenne des prix n'a été que de 3,8 % plus élevée que la moyenne des prix pour la période 1999-2004 (tableau 7.7).

TABLEAU 7.7
Progression des indices de prix de gros
au Canada, 2004-2009 / 1999-2004

Volailles	Abattage viandes	Seconde transformation	Ensemble des viandes
- % -			
3,8	-4,5	1,2	-1,3

Sources : Statistique Canada, Indices des prix de l'industrie (tableau 329-0038).
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

Pendant la période de 2004-2009, la moyenne des indices des prix de gros des produits vendus par les abattoirs de viandes rouges a chuté de 4,5 % par rapport à 1999-2004, alors que les prix des produits de seconde transformation des viandes rouges sont restés assez stables (1,2 %). Cette baisse s'explique notamment par les surplus structurels de viandes rouges en Amérique du Nord au cours des dernières années. Quant à l'indice du prix de gros de l'ensemble des produits vendus par les usines de viandes au Canada, il a décliné de 1,3 %. La différence entre l'évolution des prix des viandes blanches et de ceux des viandes rouges apparaît considérable et pourrait, à long terme, affecter la compétitivité des produits du poulet et du dindon.

7.4 LES VARIATIONS DE PRIX DANS LA CHAÎNE DE VALEUR «VOLAILLE»

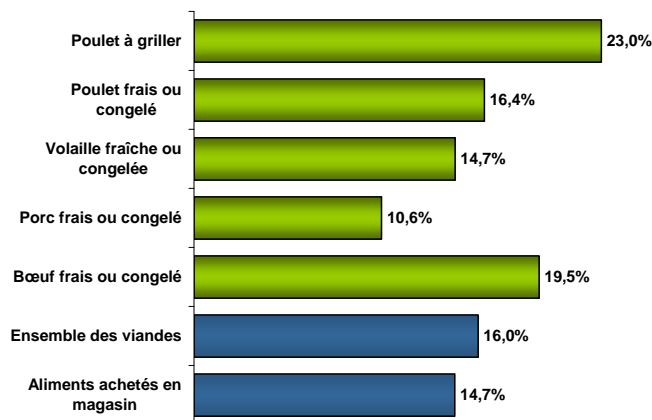
En ce qui concerne les ventes au détail au Québec, lorsque l'on compare les périodes 2004-2009 et 1999-2004, on constate que la moyenne des prix des viandes fraîches ou congelées de volaille a progressé plus rapidement (14,7 %) que celle des viandes porcines (10,6 %), alors que celle des viandes de bœuf a augmenté à un rythme de 19,5 % (figure 7.3). Mentionnons que le prix de détail du poulet frais ou congelé (16,4 %) a progressé à peu près au même rythme que celui de l'ensemble des aliments vendus en magasin au Québec (14,7 %) et que celui de l'ensemble des viandes (16,0 %).

La figure 7.4 illustre la progression des prix depuis les intrants agricoles jusqu'au consommateur final pour les périodes 2004-2009 et 1999-2004. On observe que les prix ont évolué différemment, ce qui a resserré les marges pour certains maillons de l'industrie et donné plus de marges de manœuvre à d'autres.

Puisqu'aucune donnée n'est publiée pour le Québec concernant l'évolution des prix de l'alimentation animale et des prix de gros des viandes blanches, les données disponibles pour l'ensemble canadien ont été utilisées, car elles sont plus représentatives de l'évolution de ces prix pour les fermes et les usines du Québec. Les conclusions suivantes peuvent être tirées :

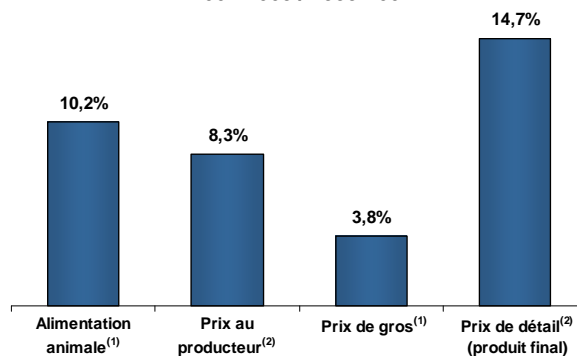
- ▶ Les prix de l'alimentation animale évoluent un peu plus rapidement que les prix des volailles vendues par les producteurs.
- ▶ Les prix des produits vendus par les transformateurs évoluent plus lentement que les prix des volailles qu'ils achètent.
- ▶ Les prix de vente aux consommateurs de la volaille fraîche évoluent beaucoup plus rapidement que les prix reçus par les transformateurs.

FIGURE 7.3
Progression des prix de détail au Québec,
2004-2009 / 1999-2004



Sources : Statistique Canada, L'indice des prix à la consommation (catalogue 62-001-X).
Les Producteurs de poulet du Canada, Livrets des données sur le poulet.
MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

FIGURE 7.4
Progression des prix dans la filière volaille,
2004-2009 / 1999-2004



¹ Données canadiennes.

² Données québécoises.

Sources : Statistique Canada, L'indice des prix à la consommation (catalogue 62-001-X), Indices des prix de l'industrie (catalogue 62-011-X) et Indice des prix des produits agricoles (tableau 002-0021).

MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques.

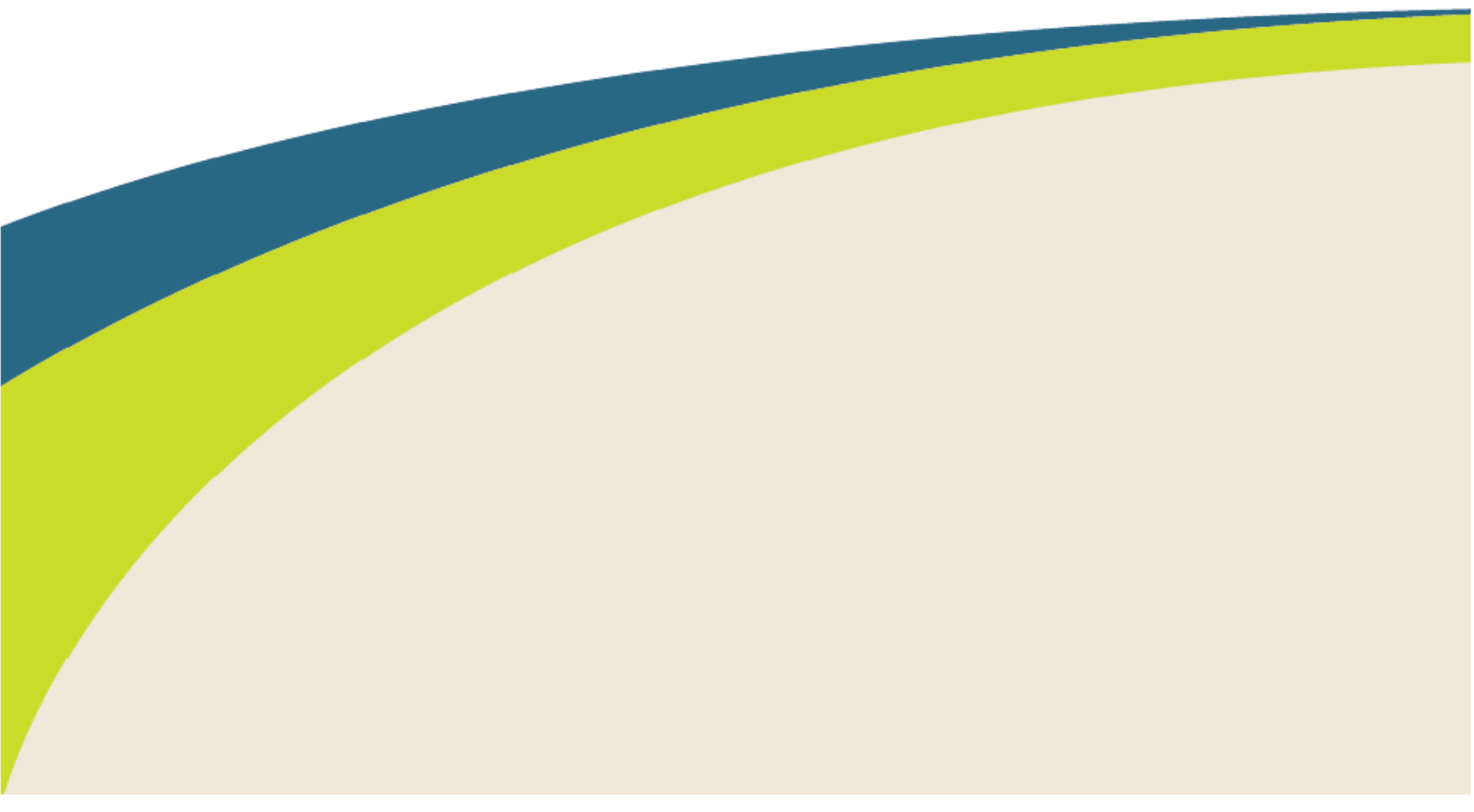
La progression des prix permet d'avoir une bonne idée des marges de manœuvre pour chacun des maillons de la chaîne de valeur de la volaille et de prévoir la compétitivité du prix des viandes blanches. Les principaux constats sont les suivants :

- ▶ Les marges sont nettement favorables au maillon commercialisation.
- ▶ Un resserrement des marges paraît évident pour l'industrie de la transformation. Cette situation a obligé le secteur à rationaliser ses activités, car le prix des volailles achetées a progressé plus vite que celui des produits vendus par les transformateurs.
- ▶ Quant à la production, une hausse des prix de l'alimentation animale supérieure à celle des prix des volailles vendues a exercé une pression sur les producteurs pour qu'ils augmentent leur productivité et a réduit leur potentiel de rentabilité.

7.5 LES PRINCIPAUX CONSTATS CONCERNANT LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE LA VOLAILLE

Au cours de la période 2004-2009, l'industrie québécoise de la volaille a fait bonne figure et a été compétitive. Toutefois, il reste certains volets à améliorer.

- ▶ Pour ce qui est des parts de marché, le secteur de la production a assez bien maintenu sa place à l'échelle canadienne. L'industrie de la transformation, quant à elle, a perdu du terrain au Canada, mais a accru ses exportations. Du côté de la consommation au Québec, la volaille a perdu quelques parts de marché par rapport au porc.
- ▶ Sur le plan de la rentabilité dans le secteur du poulet, les marges sont meilleures au Québec qu'au Canada, et ce, autant dans la production que dans l'industrie de la transformation. Cependant, la valeur ajoutée aux produits transformés demeure moins élevée que la moyenne canadienne. Quant à la rentabilité du secteur de la production de dindon, elle est bonne au Québec, mais un peu moins qu'ailleurs au Canada.
- ▶ En termes de valeur, les prix obtenus par les producteurs et les transformateurs au Québec et dans l'ensemble du Canada sont similaires. Les prix des produits de la volaille ont eu tendance à progresser plus rapidement que les prix des viandes rouges étant donné les surplus structurels.
- ▶ Les marges des commerçants sur la volaille ont nettement progressé, alors que celles des transformateurs se sont resserrées. Les producteurs ont aussi dû faire face à la progression du prix de l'alimentation animale.



IMPORTATIONS⁽¹⁾ ET EXPORTATIONS DE VOLAILLE⁽²⁾ AU QUÉBEC, DE 1999 À 2009

Année	Poulet		Dindon		Total	
	– Millions de dollars –		– Millions de dollars –		– Millions de dollars –	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
1999	20,7	24,9	0,06	1,7	20,8	26,5
2000	28,0	37,8	0,08	2,2	28,1	40,1
2001	39,7	50,8	0,5	3,3	40,2	54,2
2002	32,6	70,6	0,04	3,0	32,6	73,6
2003	31,8	66,9	0,01	3,0	31,8	69,9
2004	55,6	106,7	0,1	2,1	55,7	108,8
2005	47,7	101,7	0,5	2,7	48,2	104,4
2006	43,9	120,6	1,1	2,7	45,0	123,4
2007	49,5	156,5	0,6	3,8	50,0	160,3
2008	38,7	170,4	0,1	5,2	38,8	175,6
2009	48,9	179,4	0,2	5,6	49,1	185,0

(1) Inclut les valeurs des importations effectuées en vertu du programme d'importation pour réexportation.

(2) Il s'agit de poulet et de dindon frais, réfrigérés, congelés ou transformés.

Sources : ISQ – MAPAQ, Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec.
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Figure 2.7 – Principaux canaux de distribution de la volaille (poulet, dindon et poule à bouillir) en 2009

- ▶ Puisque les importations internationales sont enregistrées au port d'entrée, les importations enregistrées au Québec peuvent être destinées à une autre province.
- ▶ La consommation par personne est calculée à l'échelle du Canada. Il est possible que les préférences des consommateurs québécois soient légèrement différentes de celles des autres consommateurs canadiens.
- ▶ Les données en poids éviscéré ne tiennent pas compte des pertes ou des altérations qui peuvent survenir dans les magasins, les foyers, les établissements privés ou les restaurants ni des pertes qui se produisent pendant la préparation.
- ▶ Les données sur la transformation et l'abattage ne tiennent pas compte des importations internationales et interprovinciales de volaille transformée et surtransformée. Les données concernant les importations internationales ne sont pas disponibles en poids éviscéré et la répartition entre le secteur de l'abattage et de la distribution n'est pas connue, de même que les importations interprovinciales de produits transformés ne sont pas comptabilisées.
- ▶ La répartition des volumes à travers le segment du réseau Hôtels-Restaurants-Institutions (HRI) est faite à partir des répartitions mesurées par l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles. En ce qui concerne les supermarchés, les boucheries spécialisées et les épiceries indépendantes, la répartition de la consommation est estimée à partir des données de FranceAgriMer.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE CONSERVATION DANS L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE

Pratiques	1998	2003	2007
Réduction de la pollution localisée			
Stockage étanche des engrais de ferme (% unités animales [u.a.])	19	31	27
Réduction de la pollution diffuse par l'azote et le phosphore			
Bilan phosphore (kg P ₂ O ₅ /ha/an)	103	58	52
Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) (% des entreprises)	17	76	82
Analyse de fumier (% des entreprises de production animale)	11	71	59
Incorporation des fumiers épandus (% du volume d'engrais de ferme)	62	79	68
Engrais verts (% des superficies en cultures annuelles)	4	8	3
Taux d'utilisation de la phytase (% u.a.)	3	54	58
Registre d'épandage des matières fertilisantes (% des entreprises)	n.d.	72	78
Réduction de la pollution diffuse par les pesticides			
Superficies où l'on utilise des pesticides (% des superficies)	64	70	61
Lutte intégrée, en totalité ou en partie (% des entreprises)	n.d.	43	52
Registre d'application des pesticides (% des entreprises)	37	59	62
Conservation des sols et protection des cours d'eau			
Bande riveraine de 1 m (% des entreprises déclarant un cours d'eau)	n.d.	86	89
Bande riveraine de 3 m (% des entreprises déclarant un cours d'eau)	n.d.	49	54
Travail réduit du sol (% des superficies en cultures annuelles)	n.d.	50	52
Haie brise-vent (% des superficies en cultures annuelles)	2	2	2
Identification des puits d'eau potable (% des entreprises)	n.d.	43	78

Source : MAPAQ, Évolution de la situation au Québec de 1998 à 2007.

ANNEXE – CHAPITRE 6

LISTE DES PROJETS DE RECHERCHE MENÉS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES DANS LE SECTEUR AVICOLE, DE 1998 À 2007

Titre	Université(s) effectuant la recherche	Organismes finançant la recherche					TOTAL
		Gouvernement du		Entreprises	Autres	Universités	
		Canada	Québec				
Affilage et aiguisage des couteaux dans les usines d'abattage et de transformation de la viande et de la volaille.	Université du Québec à Montréal				87 500 \$		87 500 \$
Analysis of candidate genes for immune responsiveness and maret's disease susceptibility in poultry	Université McGill	279 498 \$		150 000 \$			429 498 \$
Caractérisation d'isolats d'escherichia coli provenant de légions de cellulite et de l'environnement de poulets à griller	Université de Montréal		11 250 \$		10 625 \$		21 875 \$
Chaire: effet de deux protocoles de refroidissement sur la qualité interne des oeufs de jeunes pondeuses	Université de Montréal				15 600 \$		15 600 \$
Chaire: validation de méthodes de dépistage rapide des résidus d'antibiotiques dans les oeufs de consommation	Université de Montréal				58 438 \$		58 438 \$
Chaire : contamination croisée de l'oeuf via la coquille	Université de Montréal				16 837 \$		16 837 \$
Control and treatment of salmonella and campylobacter in poultry	Université de Montréal			33 999 \$			33 999 \$
Control of pathogenic micro-organisms in poultry processing water using combined ozone uv and pef	Université McGill				16 000 \$		16 000 \$
Description statistique suivi d'une étude transversale sur la cyanose du poulet de chair	Université de Montréal				15 518 \$		15 518 \$
Detection of genetic variants in the prolactin encoding gene in turkeys and chickens and their association with broodiness	Université McGill				11 400 \$		11 400 \$
Determination canadian and us poultry firmas preferences for trq administration method	Université Laval	24 150 \$					24 150 \$
Development of a mix-elisa for salmonella igt detection in eggs as a tool to detect salmonella contaminated breeders flocks in a salmonella surveillance program	Université de Montréal				6 720 \$		6 720 \$
Development of an experimental infection method mimicking naturally occurring cellulitis in broiler chickens	Université de Montréal				13 563 \$		13 563 \$
Développement d'un système de paiement du poulet selon la qualité de la carcasse livrée à l'abattoir	Université Laval et Université de Montréal		143 566 \$		177 993 \$		321 559 \$
Diagnostic moléculaire des infections par les coronavirus hémagglutinants des bovins, porcs et dindes.	Institut national de recherche en santé (INRS)		15 000 \$				15 000 \$
Diverses recherches libres en médecine vétérinaire - sciences cliniques	Université de Montréal			25 863 \$			25 863 \$
Diverses recherches libres en médecine vétérinaire - service de diagnostic	Université de Montréal			1 351 296 \$			1 351 296 \$
Dna based selection for maret's disease resistance in a commercial strain of poultry	Université McGill	151 287 \$		50 000 \$			201 287 \$
Effect of strains on the prevalence of cellulitis in broiler chickens	Université de Montréal				25 100 \$		25 100 \$
Effect of toe timing, probiotics, and litter acidification on the incidence of cellulitis in broiler chickens	Université de Montréal				24 400 \$		24 400 \$
Effet des manipulations de la diète sur l'incidence d'ascite chez des poulets de chair	Université de Montréal			33 035 \$			33 035 \$

LISTE DES PROJETS DE RECHERCHE MENÉS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES DANS LE SECTEUR AVICOLE, DE 1998 À 2007 (suite)

Titre	Université(s) effectuant la recherche	Organismes finançant la recherche					
		Gouvernement du		Entreprises	Autres	Universités	TOTAL
		Canada	Québec				
Étude des techniques d'aiguisage et d'affilage de couteaux dans plusieurs usines du secteur de la viande et de la volaille et élaboration d'une formation à l'affilage	Université du Québec à Montréal				3 750 \$	2 000 \$	5 750 \$
Étude sur les coûts de production du poulet au Québec	Université Laval				257 750 \$		257 750 \$
Évaluation des méthodes et produits alternatifs à l'utilisation d'antibiotiques en continu chez le poulet de chair	Université de Montréal		50 000 \$				50 000 \$
Évaluation du regain-900 comme agent anti-stress chez le poulet de chair	Université Laval			12 136 \$			12 136 \$
Facteurs de risques et causals associés à l'incidence d'aérosacculite chez le poulet de chair du Québec	Université de Montréal				101 941 \$		101 941 \$
Genetic basis of salmonella resistance in poultry	Université McGill	389 205 \$					389 205 \$
Identification of genetic loci associated with disease resistance and production traits in chickens	Université McGill	190 250 \$		100 000 \$			290 250 \$
Identification of the genetic basis of resistance and susceptibility of chickens to salmonellosis	Université McGill	46 520 \$					46 520 \$
Impact of antimicrobial agents as growth promoters on antimicrobial resistance profiles of bacterial intestinal flora of broiler chickens	Université de Montréal				20 350 \$		20 350 \$
Impact of antimicrobial agents use in poultry and investigation of the relationship between virulence and antimicrobial resistance in salmonella and campylobacter isolates	Université de Montréal				15 240 \$		15 240 \$
Impacts de systèmes d'allocation des contingents tarifaires dans le secteur du poulet au Canada	Université Laval					4 000 \$	4 000 \$
Implantation de la formation à l'affilage et aiguisage des couteaux dans une usine d'abattage et de transformation de la viande et de la volaille.	Université du Québec à Montréal			21 504 \$			21 504 \$
L'hypertension pulmonaire des poulets à griller	Université McGill		46 200 \$				46 200 \$
L'utilisation du blé et de l'orge entiers québécois dans les aliments pour le poulet de chair	Université Laval				50 240 \$		50 240 \$
Mesures de contrôle de l'ascite chez le poulet de chair par des manipulations de la diète	Université de Montréal		31 108 \$	7 000 \$			38 108 \$
Méthodes de surveillance des infections à circovirus chez la volaille en relation avec la sensibilité à des infections secondaires et la persistance du virus dans la carcasse	Université du Québec à Montréal		215 050 \$				215 050 \$
Microwave pasteurization of in-shell eggs	Université McGill	73 000 \$					73 000 \$
Molecular study of a bacterial protein binding chicken immunoglobulins	Université de Montréal	68 250 \$					68 250 \$
Montreal research centre for the development of microbe-free/disease resistant poultry	Université McGill	2 110 000 \$	1 281 192 \$			99 999 \$	3 491 191 \$
Performance of the canadian chicken industry under trade liberalization pressures at the wto	Université Laval				38 000 \$		38 000 \$
Plant phenolics and probiotics as alternatives to antibiotics in poultry production	Université McGill			22 500 \$			22 500 \$
Procédure d'implantation de la formation à l'affilage et aiguisage des couteaux dans une usine d'abattage et de transformation de la viande et de la volaille	Université du Québec à Montréal			21 504 \$			21 504 \$
Processing and enzyme supplementation for poultry diets containing flaxseed	Université McGill	27 000 \$	37 500 \$				64 500 \$

LISTE DES PROJETS DE RECHERCHE MENÉS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES DANS LE SECTEUR AVICOLE, DE 1998 À 2007 (suite)

Titre	Université(s) effectuant la recherche	Organismes finançant la recherche					
		Gouvernement du		Entreprises	Autres	Universités	TOTAL
		Canada	Québec				
Production and evaluation in-vivo of derivatives of lactic acid bacterium (lab) and an acidophilic fungus, for enhancement of health and productivity in boiler chickens - part ii in-vivo evaluation of feed additives	Université McGill			160 650 \$			160 650 \$
Projet de développement d'une procédure d'implantation de la formation à l'affilage et aiguisage des couteaux dans une usine d'abattage et de transformation de la viande et de la volaille.	Université du Québec à Montréal			10 752 \$			10 752 \$
Pulsed electric field pasteurization of liquid egg products	Université McGill	156 616 \$					156 616 \$
Reducing environmental pollution from poultry veterinary pharmaceuticals in agricultural runoff	Université McGill	76 000 \$			38 000 \$		114 000 \$
Réduction des rejets de phosphore dans la litière des poulets de chair	Université Laval				70 353 \$		70 353 \$
Réduction des rejets minéraux et d'azote chez les volailles par modification de l'aliment et/ou addition d'enzymes + impact sur système oiseau-litière-bâtiment	Université Laval		20 000 \$				20 000 \$
Risk factors associated with chicken and turkey carcass contamination at slaughter	Université de Montréal				474 200 \$		474 200 \$
Salmonella resistant poultry	Université McGill	71 852 \$					71 852 \$
Utilisation des probiotiques pour l'amélioration du poulet de grill	Université du Québec à Montréal		185 000 \$				185 000 \$
Valorisation des produits dérivés des opérations de découpe et de transformation de la volaille	Université Laval	24 375 \$					24 375 \$
TOTAL		3 688 003 \$	2 035 866 \$	2 000 239 \$	1 549 518 \$	105 999 \$	9 379 625 \$

Sources : Expertise Recherche Québec (MDEIE);
Système d'information sur la recherche universitaire (MELS);
MAPAQ, Direction du développement et des initiatives économiques.



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

